



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Présent-e-s :

M. Sylvain DUPRAZ, Président

Mme Alexandra SAAS, Vice-Présidente

Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire

M. Laurent SEYDOUX, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

M. Philippe ROCHETIN, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Marion LOGEAN, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENNOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Christophe REVERSY, Marco SOLARI et Denis THORIMBERT, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

MM. Jérémy DUCREST et Dominique TINGUELY

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2022**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions**
 - a) Sécurité du 5 septembre**
 - b) Culture du 12 septembre**
 - c) Sociale et enfance du 15 septembre**
 - d) Environnement et infrastructures du 19 septembre**
 - e) Finances du 22 septembre**
 - f) Aménagement et nouveaux quartiers du 26 septembre**

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) **D 71-2022 R : Crédit d'engagement de 3 300 000 F en vue de l'acquisition de la parcelle N° 16'185 sise au 45 chemin des Cherpines, périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines à Plan-les-Ouates – Vente à terme.**
- b) **D 73-2022 R : Constitution d'un droit de superficie aux coopératives Equilibre et Harmonie sur la future parcelle N° 7486 du périmètre de l'îlot G du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates.**
- c) **D 75-2022 R : Crédit d'engagement complémentaire de 900 000 F pour l'étude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates.**
- d) **D 76-2022 P : Constitution d'une servitude de distance et vue droite, à titre gratuit, sur la parcelle N° 5660, commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 48, au profit de la parcelle N° 5662, commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 50, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates.**
- e) **D 77-2022 P : Crédit d'engagement de 440 000 F pour l'organisation de procédures du choix de mandataires pour la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates.**
- f) **D 78-2022 P : Crédit d'engagement de 50 000 F pour l'étude d'un plan directeur lumière en vue d'une rénovation de l'éclairage public et d'une adaptation du fonctionnement aux nouveaux standards sur la Commune de Plan-les-Ouates.**
- g) **D 79-2022 P : Crédit d'engagement de 21 900 000 F pour la réalisation des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.**
- h) **D 80-2022 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2023.**
- i) **D 81-2022 P : Taxe professionnelle communale en 2023.**
- j) **D 82-2022 P : Budget de fonctionnement 2023, au taux des centimes additionnels 2023 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2023.**
- k) **D 83-2022 P : Crédit d'engagement de 1 388 700 F pour la contribution annuelle 2023 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).**

B. Proposition

- a) **Pr 04-2022 : Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2023.**

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- b) **M 27-2022 P : Pour soutenir financièrement les énergies renouvelables, en particulier les personnes privées, dans l'investissement d'appareils et installations favorisant les économies d'énergie.**
- c) **M 28-2022 P : Pour la création de deux terrains de padel tennis.**

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Sylvain Dupraz, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à tous et excuse les absences de MM. Ducrest et Tinguely.

Il signale qu'une motion a été déposée après le Bureau par le groupe des Verts, intitulée « Coup de pouce aux familles et aux aînés pour favoriser la mobilité en transports publics ». Il convient de voter s'il convient de la mettre à l'ordre du jour de cette séance.

Le Conseil Municipal accepte de mettre la motion à l'ordre du jour de cette séance, à l'unanimité des présents, soit 23 voix pour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2022

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 23 voix pour, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

Le **Président** précise que le délai référendaire des délibérations qui seront votées ce soir débutera le 6 octobre 2022 et s'achèvera le 14 novembre 2022.

2.2 Démission de Mme Marion Logean

Le **Président** annonce la démission de Mme Marion Logean pour le 28 septembre prochain.

2.3 Courrier des habitants du chemin de la Pomone

Le **Président** informe que les habitants du chemin de la Pomone ont adressé un courrier au Président du Conseil Municipal et au Président de la commission Infrastructures et Environnement. Une réponse a été faite à ces habitants après discussion au Bureau.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1 Travaux de transformation des bâtiments du chemin de Vers et Vuattes 1

M. Rodriguez informe que ces travaux sont achevés, avec l'intégration du service Constructions et Aménagement ainsi que de la Police Municipale, le 29 juillet dernier.

3.2 Bâtiment du chemin de Vers 8

M. Rodriguez annonce que les travaux de plantations débuteront en novembre prochain.

3.3 Préau de l'école Boymond

M. Rodriguez informe que le préau de cette école a été réalisé pendant les vacances scolaires. Il tient à féliciter tous les acteurs et services qui ont suivi ces travaux.

3.4 Autorisation de construire pour la route d'accès aux Sciers

M. Rodriguez annonce que l'autorisation de construire pour la route d'accès aux Sciers a été délivrée le 6 septembre dernier. Les travaux débuteront en mai 2023, s'il n'y a pas d'oppositions.

3.5 Crédit cadre pour les subventions pour le développement des énergies renouvelables

M. Rodriguez rappelle qu'un crédit cadre de CHF 400'000.- a été voté il y a un an, pour la durée de la législature. Au vu de la conjoncture géopolitique actuelle, nous avons reçu de nombreuses demandes de subventions pour des panneaux photovoltaïques, et nous n'avons plus que CHF 45'000.- à disposition, à ce jour. Une demande de crédit supplémentaire sera probablement présentée prochainement ; cela dépendra aussi du résultat de la motion qui sera discutée ce soir, qui traite du même sujet.

3.6 Mobilité

M. Rodriguez annonce que l'offre des lignes 43 et 46 sera améliorée à partir du 11 décembre 2022. La ligne 43 sera renforcée entre le terminus Bellins et l'arrêt Stade de Genève ; l'offre sera doublée entre 6h00 et 20h00 du lundi au vendredi, et de 12h00 à 19h00 le samedi. Une cadence de 30 minutes sera instaurée sur la ligne 46 entre 9h00 et 16h00, au lieu des 45 minutes actuelles, soit une continuité à la demi-heure de l'offre de 6h00 à 20h00 du lundi au vendredi. La cadence passera également à la demi-heure le samedi de 7h00 à 19h00, pour être en correspondance avec les horaires du Léman Express.

3.7 Boîte aux lettres au chemin de l'Essartage

M. Rodriguez rappelle que M. Thorimbert avait fait part lors de la dernière séance du Conseil Municipal de son étonnement concernant une boîte aux lettres installée au chemin de L'Essartage du côté des jardins familiaux ; il trouvait ce lieu inadapté. Renseignements pris, M. Rodriguez informe que les emplacements des boîtes aux lettres sont normés par la poste ; elles doivent se trouver sur le domaine public pour éviter des servitudes et être accessibles pour les véhicules de la poste qui doivent pouvoir se stationner, ainsi qu'à pied. Comme le quartier des Sciers est du domaine privé, il a paru opportun de positionner cette boîte à mi-chemin de l'Essartage avec des facilités de parking pour la poste sur la parcelle en domaine public en raison du transformateur adjacent.

3.8 Etat du panneau « Plan-les-Ouates » à l'entrée ouest du village

M. Haas avait signalé que ce panneau était dégradé depuis longtemps. **M. Rodriguez** annonce qu'il a été remplacé le 15 septembre dernier.

3.9 Stationnement à la déchetterie aux Sciers

Mme de Mitri avait signalé qu'en raison du trottoir, les voitures devaient se stationner sur la route. **M. Rodriguez** explique que les déchetteries des Sciers sont calibrées pour éviter de s'y rendre en voiture. Elles sont accessibles à pied très facilement depuis le cœur du quartier. Si réellement, pour des volumes importants, il est nécessaire de s'y rendre en voiture, des places visiteurs sont disponibles à moins de 5m. Par ailleurs, les rampes, situées devant les déchetteries sont spécialement conçues pour que les personnes en fauteuil roulant puissent accéder aux containers et déposer elles-mêmes les déchets.

3.10 Climatisation de la salle des commissions

M. Rochetin avait relevé la température très élevée dans la salle des commissions et suspectait un problème de climatisation. **M. Rodriguez** confirme qu'il y a eu un dysfonctionnement et la société en charge ne répondait pas à nos demandes. Nous avons appris que cette dernière avait déposé le bilan. Nous avons alors mandaté une entreprise située sur la commune, qui a procédé aux réparations nécessaires. Cette dernière reprendra le contrat d'entretien.

3.11 Inauguration du lieu de répit humanitaire

M. Magnin rapporte que le CA in corpore a participé à l'inauguration du lieu de répit humanitaire, qui occupe depuis le 4 juillet les locaux anciennement de la Renfile. Cette structure peut accueillir 45 hommes sans-abri, sur réservation téléphonique pour pouvoir bénéficier d'un lit.

3.12 Assemblée de quartier de Champ-Ravi

M. Magnin informe qu'une assemblée aura lieu le 3 octobre prochain et un retour semi-public sera organisé le 17 octobre, à l'intention des personnes qui ont participé à l'enquête sur le Vélodrome.

3.13 Journée des entreprises

M. Magnin rappelle que la journée des entreprises aura lieu le 5 octobre prochain, avec une expérience immersive de hacking, inédite à Plan-les-Ouates. Nous avons déjà reçu 150 inscriptions et 40 visiteurs sont annoncés. Les inscriptions sont toujours ouvertes.

3.14 Piscine du Sapay

M. Magnin annonce que le fond mobile de la piscine du Sapay a été remplacé et fonctionne parfaitement. Après 7 ans de problèmes, le nouveau système se révèle enfin fiable.

3.15 Fête de la musique

M. Magnin annonce que la fête de la musique du 24 juin a réuni environ 800 personnes. Les concerts se sont révélés d'excellente qualité.

3.16 Rue du Jeu

M. Magnin annonce que la 3^{ème} édition de la Rue du Jeu a bénéficié d'une météo propice. 4'000 personnes y ont participé, dont 1'500 le samedi et 2500 le dimanche.

3.17 La Julienne Ouvre ses Portes

M. Magnin annonce que la 1^{ère} édition de La Julienne Ouvre ses Portes a attiré environ 400 visiteurs dans ses murs.

3.18 Exposition Multiples #0

M. Magnin signale que cette exposition est en cours à la Julienne. C'est une 1^{ère} suisse. Il s'agit d'archivage d'œuvres. Le collectif est déjà bien implanté en France.

3.19 Danse en famille

M. Magnin annonce que Danse en famille aura lieu le 29 octobre, dans l'arcade Pierrablanca aux Sciens.

3.20 Visite guidée d'Arare

M. Magnin annonce qu'une visite guidée d'Arare aura lieu le 2 octobre prochain.

3.21 Course pédestre Run'Aire

Mme Monbaron annonce que cette nouvelle course pédestre, organisée par la commune de Plan-les-Ouates et la ville de Lancy aura lieu le 30 octobre prochain. Le départ est prévu au stade des Fraisiers et l'arrivée au stade des Cherpines. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 25 octobre 2022. Elle encourage les présents à y participer et à découvrir un magnifique parcours au bord de l'Aire, sur des distances de 10km, 5km, 2km et 1km pour les plus petits. Il y a également du walking sur 10km et 5km. Des entraînements collectifs, tous niveaux et tous âges, sont organisés les mardis à 19h15 jusqu'au 29 octobre, au stade des Fraisiers, à côté du chemin des Verjus. L'encadrement est assuré par le coureur de fond éthiopien Tesfaye Eticha, assisté par l'entraîneur Fabrice Geydet.

3.22 Tablar'Run

Mme Monbaron rapporte que la 4^{ème} édition de cette course d'obstacles a été succès avec de 826 participants, dont 64% d'hommes et 46% de femmes. 258 personnes de Plan-les-Ouates y ont participé.

La manifestation Plan-les-Bouge sera supprimée en 2023, avec son nom et la partie relative à la mobilité. Elle sera remplacée par Tablar'Run avec uniquement la course d'obstacles. Toutes les activités en lien avec la mobilité seront organisées à une autre date, avec un autre concept. La course sera populaire, accessible à tous.

3.23 Street Workout au Pré-du-Camp

Mme Monbaron annonce, pour répondre à une question de M. Rochetin, que les travaux ont commencé le 14 septembre dernier et dureront environ 3 semaines. La date de mise en service n'est pas encore fixée en raison des incertitudes liées à la météo et au délai de livraison des engins. A la suite d'une demande du Conseil Municipal, un conseil a été demandé à une association spécialisée dans le street workout pour valider le choix des modules. La demande d'autorisation de construire a ensuite été déposée et le Département l'a retournée plusieurs fois à la Commune en demandant des modifications, ce qui explique le délai depuis le vote de la délibération y relative le 13 mai 2022.

3.24 Stations BoxUp

Mme Monbaron annonce qu'une station sera installée au Pré-du-Camp et une autre dans le quartier des Sciers, entre le 3 et le 7 octobre prochain.

3.25 Chèques-sport

Mme Monbaron signale que les formulaires de demande de chèques-sport sont disponibles sur le site internet et sont à envoyer à l'accueil du 30 septembre au 31 décembre 2022. Elle invite les présents à le faire savoir autour d'eux.

3.26 Honneurs sportifs

Mme Monbaron annonce que le dernier délai pour la remise des dossiers est fixé au 14 novembre.

3.27 Déménagement du service des sports

Mme Monbaron rappelle que le service Constructions et Aménagement a déménagé et a libéré les locaux situés au bord de la route des Chevaliers-de-Malte ; le service des Sports s'y installera dans le courant de cette semaine.

3.28 Sécurité

Mme Monbaron signale que 31 incivilités ont été constatées entre juillet et août 2022 par la police municipale. 13 d'entre elles concernait le bruit, 10 des déchets, 3 des incendies.

3.29 Fête du 1^{er} août

Mme Monbaron informe que 5 agents de la police municipale (APM) étaient présents de 15h30 à 1h00. L'ambiance était bonne et aucun problème particulier n'a été signalé.

3.30 Bruit au Vélodrome

Mme Monbaron informe que les APM ont reçu plusieurs réquisitions concernant du bruit dans la période précédant le 1^{er} août dans le quartier du Vélodrome. Les patrouilles ont été renforcées dans ce secteur, dont des patrouilles intercommunales.

3.31 Bruit à la place des Aviateurs

Mme Monbaron signale que les APM ont procédé à des points de contact et à des passages sur place, avec une verbalisation pour du bruit lors de la fête du 1^{er} août.

3.32 Actions de la police municipale

Mme Monbaron informe que des actions de la police municipale ont eu lieu la semaine de la rentrée, du 22 au 27 août dernier, près des passages piétons. Ils ont effectué 16 contrôles auprès des patrouilleurs scolaires à diverses heures d'entrée et de sortie des enfants. Ils ont donné plusieurs amendes d'ordre, des contraventions et des avertissements, concernant la loi sur la circulation routière. Ils ont intercepté un automobiliste sans permis et un autre qui était sous retrait de permis et sans assurance.

3.33 Contrat local de sécurité

Mme Monbaron informe que 5 contrôles ont eu lieu entre juillet et août 2022 : un contrôle radar à la route de Bardonnex (376 véhicules contrôlés, 66 infractions, 15 interceptions et aucun délit), des patrouilles dans la ZIPLO (5 amendes d'ordres, 2 contraventions, 1 fiche technique pour un véhicule non conforme), ainsi que des patrouilles pédestres au centre du Vélodrome (rien à signaler).

3.34 Cambriolages

Mme Monbaron informe que 15 cambriolages ont été signalés entre juillet et août 2022.

3.35 Arare-Dessous – concertation avec les habitants

Mme Monbaron informe qu'une nouvelle variante du projet d'aménagement du secteur d'Arare-Dessous (entre la route de Bardonnex et la route de St-Julien) a été présentée aux habitants par les maîtres d'ouvrage et le Canton. Le projet présenté initialement a été totalement remanié, à la suite des remarques des habitants lors de la première concertation et de celles de la commission d'architecture du Canton. Le nouveau projet a été favorablement accueilli. Quelques détails doivent encore être réglés. Le Canton consolidera ce projet dans un plan localisé de quartier (PLQ) qui sera présenté au Conseil Administratif, puis en commission Aménagement et nouveaux quartiers. Une enquête publique est prévue en 2023.

3.36 PLQ du Rolliet

Mme Monbaron annonce qu'une seconde autorisation de construire concernant 550 logements sur la pièce Eb développée par le promoteur Bricks a été déposée fin juin. Elle est très conséquente et les services devront l'étudier dans le détail. A titre de comparaison, cette demande d'autorisation représente à elle seule l'équivalent de tous les logements qui ont été construits dans

le quartier des Sciers. Les immeubles seront livrés entre 2025 et 2026 avec toutes les catégories de loyers et de la PPE.

3.37 Cherpines – information publique

Mme Monbaron annonce qu'une information publique aura lieu le 29 novembre 2022 à 19h30 à l'aula de l'école Aimée-Stittelmann en présence des autorités cantonales et communales. A cette occasion, un film 3D sera produit qui permettra de parcourir le futur quartier en réalité virtuelle. De nombreuses informations seront transmises sur la suite du projet. Une communication publique sera faite pour cet événement.

3.38 PLQ des Sciers – coopérative de la Bistoquette

Mme Monbaron informe qu'à la suite de l'entrée en vigueur de l'autorisation de construire de ces immeubles, les travaux ont débuté en août 2022, avec des inconvénients pour les différentes habitations, notamment la mise en place du chantier, l'abattage d'arbres et la démolition des villas existantes.

3.39 Cherpines – MEP de la pièce D

Mme Monbaron informe que le comité d'évaluation s'est réuni le 29 août pour la phase de sélection des candidats. Il a sélectionné 10 dossiers au 1^{er} tour sur les 25 reçus. Le comité se réunira à nouveau les 6, 7 et 13 décembre afin de sélectionner les candidats pour le 2^{ème} tour.

3.40 Cherpines – Pôle Santé

Mme Monbaron informe que le jury du concours se réunira les 29 et 30 septembre 2022.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à f)

a) Sécurité du 5 septembre (annexe a)

Mme De Mitri donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Culture du 12 septembre (annexe b)

M. Lenoir donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Sociale et enfance du 15 septembre (annexe c)

M. Di Giorgio donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Environnement et infrastructures du 19 septembre (annexe d)

M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) Finances du 22 septembre (annexe e)

Mme Logean donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) Aménagement et nouveaux quartiers du 26 septembre (annexe f)

M. Epenoy donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

- a) **D 71-2022 R : Crédit d'engagement de 3 300 000 F en vue de l'acquisition de la parcelle N° 16'185 sise au 45 chemin des Cherpines, périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines à Plan-les-Ouates – Vente à terme**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 71-2022 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 21 juin 2022. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 19 septembre 2022, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances qui a également préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de la séance du 22 septembre 2022, ainsi qu'en commission Aménagement et nouveaux quartiers qui a également préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de la séance du 26 septembre 2022.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 71-2022 R par 23 voix pour, soit à l'unanimité, sachant que le Président a pris part au vote.

- b) **D 73-2022 R : Constitution d'un droit de superficie aux coopératives Equilibre et Harmonie sur la future parcelle N° 7486 du périmètre de l'îlot G du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 73-2022 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 21 juin 2022. Cette délibération a été renvoyée en commission Finances qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de la séance du 22 septembre 2022, ainsi qu'en commission Aménagement et nouveaux quartiers qui a également préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de la séance du 26 septembre 2022.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 73-2022 R par 23 voix pour, soit à l'unanimité, sachant que le Président a pris part au vote.

- c) **D 75-2022 R : Crédit d'engagement complémentaire de 900 000 F pour l'étude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 75-2022 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 21 juin 2022. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 19 septembre 2022, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances qui a également préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de la séance du 22 septembre 2022.

M. Favre tient à remercier le service constructions et aménagement, ainsi que Mme Monbaron, pour la clarté et la qualité des explications dans ce dossier.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 75-2022 R par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **D 76-2022 P : Constitution d'une servitude de distance et vue droite, à titre gratuit, sur la parcelle N° 5660, commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 48, au profit de la parcelle N° 5662, commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 50, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 76-2022 P (annexe 4), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle que le Conseil Municipal a voté en avril 2020 le crédit d'engagement de CHF 2'830'000.- pour la reconstruction de la Distillerie. Le bâtiment actuel est en deux parties distinctes et les faitages ne sont pas alignés. Il sera remplacé par un bâtiment d'un seul tenant, avec une seule toiture. L'autorisation de construire a été déposée, et après son passage dans ses différents services, le Canton a demandé, vu la modification des murs et de la toiture, d'étendre la servitude de distance et vue droite existante sur toute la longueur du bâtiment. La servitude existante implique plusieurs propriétaires, alors que la prolongation n'en concerne qu'un. Il a donc été jugé plus simple et plus rapide de créer une nouvelle servitude de même type. Après discussion, le propriétaire de la parcelle concernée (n° 5660) accepte la constitution de cette servitude à titre gracieux. Seuls seront à la charge de la Commune les frais de géomètre et de notaire, pour un montant total d'environ CHF 16'000.- qui peuvent être pris sur le budget courant.

Mme Monbaron précise que le Bureau avait souhaité un renvoi en commission Aménagement et nouveaux quartiers, et ce point a été ajouté à l'ordre du jour et traité en commission du 26 septembre pour pouvoir présenter la délibération au Conseil Municipal de ce soir. La commission a donné un préavis favorable, à l'unanimité. La constitution rapide de cette servitude permettra aux travaux de se dérouler dans les temps.

M. Torri tient à souligner l'excellence du travail de Mme Monbaron et maintient, comme il l'avait exprimé au Bureau, sa proposition de voter cette délibération sur le siège, au vu des recommandations de la commission Aménagement et nouveaux quartiers.

M. Favre connaît bien ce dossier et préconise également de voter cette délibération sur le siège.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote le principe de vote sur le siège.

Le Conseil municipal accepte le vote sur le siège la délibération D 76-2022 R par 23 voix pour, soit à l'unanimité, sachant que le Président a pris part au vote.

Le vote sur le siège ayant été accepté, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 76-2022 R par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

e) **D 77-2022 P : Crédit d'engagement de 440 000 F pour l'organisation de procédures du choix de mandataires pour la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 77-2022 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité. (*Ndlr : le Président ne vote pas*).

M. Rodriguez rappelle que le groupe scolaire du Pré-du-Camp se construit depuis 1955. En 2019, le Conseil Municipal avait voté une délibération pour une étude EPIQR+ dans le cadre du plan décennal qui demandait à étudier l'assainissement technique et énergétique de l'ensemble des

bâtiments de la Commune, des patrimoines administratif et financier. Le complexe du Pré-du-Camp a été analysé et il ressort du rapport de cette étude que les bâtiments, bien que bien entretenus, sont vieillissants et nécessitent une importante rénovation, notamment énergétique et technique. Pour mener à bien les travaux, des compétences techniques et architecturales sont indispensables, ainsi qu'une vision des coûts et une planification. Nous avons associé le bureau d'architecte 3BM3 pour l'étude approfondie du rapport et pour identifier d'éventuels éléments supplémentaires qui nécessiteraient une rénovation, ainsi que pour une concertation avec les services et les utilisateurs des locaux.

L'estimation des coûts pour la rénovation complète du groupe scolaire (salles de classe, piscine, salle de gymnastique) est de CHF 20 millions. Pour ce faire, nous avons besoin d'être accompagnés et avons décidé de faire un premier appel d'offres pour un mandataire qui détaillera les travaux à effectuer afin d'établir un cahier des charges pour le futur planificateur général des opérations qui fera l'objet d'un second appel d'offres ultérieur. Il conviendra de mener les travaux en tenant compte des utilisateurs et de prévoir différentes phases.

Le crédit d'engagement de CHF 440'000.- concerne ce double appel d'offres. Le planificateur réalisera une grande partie de l'avant-projet définitif en vue de la demande d'autorisation de construire. La demande de crédit pour la réalisation viendra ensuite, avec un chiffrage beaucoup plus précis.

Le Président annonce que le Bureau du 15 septembre 2022 préconise un renvoi en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte par 22 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 77-2022 P, en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

f) **D 78-2022 P : Crédit d'engagement de 50 000 F pour l'étude d'un plan directeur lumière en vue d'une rénovation de l'éclairage public et d'une adaptation du fonctionnement aux nouveaux standards sur la Commune de Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 78-2022 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité. (*Ndlr : le Président ne vote pas*).

M. Rodriguez rappelle que les émissions lumineuses de l'éclairage public sont réglementées depuis 1990 et les SIG procèdent régulièrement à des révisions. Nous avons reçu un état de situation de l'éclairage public de la commune et il en ressort que certains mâts et certaines sources lumineuses devraient être remplacés. Il a été jugé préférable d'aller plus loin et d'élaborer un plan directeur lumière, afin de déterminer quels mâts doivent être maintenus, d'étudier les alternatives avec les avancées technologiques, qui permettent d'atténuer l'impact sur la biodiversité tout en garantissant un sentiment de sécurité pour la population.

Ce crédit d'engagement est présenté pour la réalisation de ce plan directeur lumière, mais également pour l'adaptation des fonctionnements standard qui permettront par la suite de régler et de réguler l'ensemble de l'éclairage public de la commune, à distance et beaucoup plus rapidement qu'aujourd'hui, sans coupures complètes par secteurs.

Le Président annonce que le Bureau du 15 septembre 2022 préconise un renvoi en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

M. Seydoux souhaite que le périmètre d'analyse intègre également la ZIPLO, et que le cas échéant, des recommandations aux entreprises soient formulées.

Le Conseil municipal accepte par 22 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 78-2022 P, en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

g) D 79-2022 P : Crédit d'engagement de 21 900 000 F pour la réalisation des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 79-2022 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité. (*Ndlr : le Président ne vote pas*).

M. Rodriguez annonce que la phase opérationnelle du PLQ du Rolliet peut débuter. Cette délibération concerne la réalisation des voiries, de l'assainissement des eaux ainsi que des différents éco-points qui sont prévus sur le périmètre. Les voiries concernent les chemins du Pont-du-Centenaire, des Longues-Rasses, des Petites-Fontaines, des Cherpines et de la Mère-Voie. Ils sont tous du domaine public. Les travaux dans les îlots interviendront ultérieurement et la Commune devra payer, en tant que propriétaire, une quote-part au même titre que tous les privés qui construiront sur ce site. Les collecteurs doivent être installés sur le domaine public.

L'estimation du coût figure en annexe de l'exposé des motifs et indique le détail de la répartition par lots, ainsi qu'entre la Commune, les privés, ce que la Commune recevra du fonds intercommunal d'assainissement, du fonds intercommunal d'équipement. La Commune devra tout financer, soit CHF 21'900'000.- et pourra récupérer ces montants ultérieurement. Le coût net pour la Commune sera de CHF 6'197'000.-.

M. Rodriguez préconise de renvoyer cette délibération en commission.

Le Président annonce que le Bureau du 15 septembre 2022 préconise également un renvoi en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte par 22 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 78-2022 P, en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

h) D 80-2022 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2023

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 80-2022 P (annexe 8), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité. (*Ndlr : le Président ne vote pas*).

Le Président annonce que le Bureau du 15 septembre 2022 préconise un renvoi en commission Finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commission Finances.

Le Conseil municipal accepte par 22 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 80-2022 P, en commission Finances.

i) D 81-2022 P : Taxe professionnelle communale en 2023

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 81-2022 P (annexe 9), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité. (*Ndlr : le Président ne vote pas*).

M. Rodriguez précise que la délibération propose de maintenir la taxe professionnelle minimale à CHF 30.-. Il préconise de la renvoyer en commission Finances pour l'étudier dans le cadre du budget.

Le Président annonce que le Bureau du 15 septembre 2022 préconise également un renvoi en commission Finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte par 22 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 81-2022 P, en commission Finances.

j) D 82-2022 P : Budget de fonctionnement 2023, au taux des centimes additionnels 2023 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2023

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 82-2022 P (annexe 10), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité. (*Ndlr : le Président prend part à ce vote*).

M. Rodriguez rappelle que le projet de budget 2023 sera présenté prochainement, comme chaque année. Différentes crises se sont succédé depuis le début de la législature. Le projet de budget est toujours basé sur les principes de prudence, solidarité et innovation, chers au Conseil Administratif. Ce projet

- Renforce la péréquation financière intercommunale, à la suite des décisions qui ont été prises par l'Association des Communes Genevoises (ACG),
- Développe également l'administration générale pour faire face à des besoins futurs et stratégiques,
- Prévoit une aide aux jeunes entreprises pour les projets innovants,
- Tient compte de la hausse des coûts de l'énergie
- Maintient les prestations à la population

Sur la base d'une présentation PowerPoint, **M. Rodriguez** fournit quelques explications quant à ce projet de budget. Les recettes fiscales pour les personnes morales sont en hausse de 17,5 % ; la gestion de ces recettes reste prudente. Les effets de la pandémie sur les entreprises et les personnes physiques sont toujours inconnus à ce jour, même si tout a l'air d'aller bien. Des charges supplémentaires sont prévues pour les infrastructures aux Sciers. Le renforcement de la péréquation financière intercommunale est de CHF 3'500'000.- et le financement de la FASE de CHF 1'500'000.-. Les prestations en nature, d'un total de CHF 2'190'000.- pour 2023 n'impactent pas le résultat, car il s'agit d'une opération blanche.

M. Rodriguez explique que les charges d'exploitation s'élèvent à environ CHF 89'000'000.- pour 2023, les revenus d'exploitation à environ CHF 79'000'000.-, pour un résultat d'exploitation négatif de CHF 9'796'000.-. Cela signifie que si nous n'avions pas de patrimoine financier, cet

écart représenterait 6,36 centimes, ce qui entraînerait la hausse des centimes additionnels de 6 points. Cependant, la Commune a un patrimoine financier, avec des charges financières qui s'élèvent à CHF 4'780'000.- et des revenus financiers de CHF 15'246'000.- pour un résultat positif de CHF 10'463'000.-. Le résultat opérationnel net est donc de CHF 666'000.-. Il en ressort que le patrimoine est un élément très important. Depuis quelques années, le Conseil Administratif, avec l'accord du Conseil Municipal, a construit des logements, pour répondre à deux objectifs :

- Créer du logement
- Equilibrer les comptes pour pouvoir offrir les prestations nécessaires à la population.

M. Rodriguez relève que 76% des revenus sont des revenus fiscaux et 16% sont des revenus financiers des immeubles. Les revenus 2023 sont en augmentation globale de 13,46% par rapport au budget précédent, ce qui représente plus de CHF 11'000'000.- d'augmentation. Par rapport aux comptes 2021, ils diminuent cependant de 8,15%, soit CHF 8'389'000.-. Les nouvelles normes comptables MCH2 introduites en 2018 augmentent le total des revenus à plus de CHF 8'000'000.- en lien avec le revenu des immeubles locatifs et les prestations en nature sur les locaux mis à disposition gratuitement. Les recettes fiscales sur les personnes physiques augmentent de CHF 2'600'000.-. La valeur du centime est de CHF 1'013'000.-, ce montant nous a été transmis par l'Etat et a été pris en considération. Les recettes fiscales sur les personnes morales augmentent de près de CHF 8'000'000.-. La valeur du centime transmise par l'Etat est de CHF 702'000.-. Toutefois, pour ce budget, la production est estimée à CHF 630'000.- parce que nous avons déjà reçu un correctif négatif sur 2021 de près de CHF 5'700'000.-, ce qui signifie que les recettes qui avaient été indiquées pour les personnes morales en 2021 étaient trop élevées. Nous avons dès lors décidé d'employer une partie de ce correctif négatif sur l'estimation des personnes morales pour 2023. La taxe professionnelle est basée sur la production effective 2021 de CHF 12'420'000.- arrondie à CHF 12'550'000.-.

Le centime additionnel reste à 36 et le budget de fonctionnement, hors imputations internes se présente comme suit :

Charges	CHF 93'857'967.-,
Revenus	CHF 94'524'528.-
Excédents de revenus	CHF 666'561.-

Pour ce qui est des investissements :

Investissements nets estimés	CHF 35'000'000.-
Autofinancement (amort. – excédent de revenus)	CHF 9'896'203.-
Autorisation d'emprunt (insuffisance de financement)	CHF 25'103'797.-

M. Rodriguez détaille ensuite les différents autres revenus et charges. Une hausse du coût des énergies a été prise en compte pour un total de CHF 562'580.-. Il rappelle par ailleurs que les comparaisons avec les comptes 2021 et le budget 2022 doivent être considérées avec précaution en raison de la crise sanitaire qui les a affectés. La hausse de la péréquation financière intercommunale est considérable (+ CHF 7'663'000.-) et les dédommagements aux collectivités s'élèvent à CHF 1'286'000.-.

Pour conclure, **M. Rodriguez** qualifie ce projet de budget de « équilibré »

- Avec une stabilisation de RFFA et les effets COVID-19
- Avec déficit structurel - équivalent de 6.36 centimes
- Qui confirme l'importance de l'apport positif du patrimoine financier
- Préparé à la reprise de la FAS'e par les communes et le renforcement de la péréquation intercommunale
- Qui renforce et démarre la mue l'administration générale pour l'avenir de la commune
- Qui laisse une place à l'innovation locale
- Permettant le maintien du centime additionnel à 36

Mais avec une ou plusieurs épée(s) de Damoclès :

- Projet de loi pour le financement des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées (PL Ecrêtage) – impact 3.5 mios
- Autres surprises dans le cadre de la recherche de l'équilibre des budgets cantonaux

M. Rodriguez ajoute que tous les documents, y compris la présentation, sont disponibles sur CMNet. Le budget publié détaillé est remis au format Excel à titre de document de travail.

A l'issue de ces explications, **le Président** remercie M. Rodriguez pour cette présentation, toujours aussi claire et précise. Il ajoute que le Bureau préconise le renvoi du projet de budget dans toutes les commissions.

M. Favre remercie le Conseil Administratif pour la préparation de ce budget et sa présentation particulièrement transparente. Il est d'avis qu'un budget de CHF 100'000'000.- ne peut pas être traité comme ils ont été traités jusqu'à présent. Il souhaite que la méthode soit changée, car les Conseillers Municipaux manquent tous de connaissances. Il préconise une séance plénière consacrée aux détails du budget, afin que les commissaires soient parfaitement informés pour le traitement du sujet en commission. A ce niveau de budget, il incombe aux Conseillers Municipaux de connaître parfaitement le sujet. Il demande que ce point soit soumis au vote.

M. Magnin répond que si M. Favre ou un autre Conseiller Municipal souhaite des explications sur des sujets particuliers, par exemple la péréquation financière ou tout autre point, le Conseil Administratif est en mesure de les lui donner en commission.

M. Favre persiste dans sa position. Il faut que la méthode d'approche du budget évolue. Par exemple, beaucoup d'habitants de Plan-les-Ouates, comme ailleurs, ont l'impression de payer trop d'impôts, et de payer trop cher les places dans les crèches. Il pense qu'il y a peut-être des pistes pour trouver de meilleures solutions pour la population et pour l'ensemble de la collectivité et pour ce faire, les Conseillers Municipaux ont besoins de connaître et de bien comprendre tous les détails. Une séance plénière de 2 ou 3 heures suffirait et permettrait aussi de gagner du temps ensuite dans les commissions.

Mme Ruegger se réjouit de l'intervention de M. Favre. Il s'agirait d'une sorte de formation. Elle pense que chaque Conseiller Municipal pourrait dresser une liste des informations qui lui semblent obscures et que tout le monde devrait participer à une séance d'étude détaillée du budget.

M. Gillet demande si serait une commission conjointe, à caler dans le calendrier du processus budgétaire, avec une partie formation. Il trouve ce principe un peu confus et difficile à placer dans le calendrier. Il estime qu'il est de la responsabilité de chaque commissaire de travailler son budget, le cas échéant de poser des questions aux services disponibles ou auprès des Conseillers Administratifs. Il ne voit pas l'intérêt d'une commission conjointe supplémentaire si les Conseillers Municipaux ne s'y préparent pas. Il invite M. Favre à établir une liste de ses points d'interrogation et de la transmettre à M. Rodriguez, pour ensuite faire état des réponses à la commission Finances.

M. Rochetin abonde dans le sens des propos de M. Gillet. Il estime que le montant du budget ne devrait pas avoir d'impact sur la méthode de son traitement. Il espère que les Conseillers Municipaux ne votent pas le budget depuis plusieurs années sans rien y comprendre. Les Conseillers Administratifs renseigneront certainement volontiers les personnes qui auraient des questions. Il préconise de renoncer à cette plénière.

M. Rodriguez comprend les craintes de M. Favre. Il relève que la commission Finances a consacré une séance entière à la taxe professionnelle. Il a également été question dans cette commission de la péréquation et de son renforcement. Il se tient à la disposition de tous les Conseillers Municipaux qui auraient des questions. Le calendrier du processus budgétaire est cependant assez serré.

M. Brunschweiler pense que la crainte de M. Favre est justifiée ; nombreux sont ceux qui n'y connaissent rien. Que ce soit sur les amortissements, les reports, etc., des questions incongrues reviennent chaque année. Il faudrait effectivement organiser une formation, peut-être permanente, qui expliquerait le fonctionnement d'une commune, sur quoi on peut jouer, sur quoi on ne peut pas jouer, ce qu'on est obligé de dépenser et ce qui peut éventuellement être économisé, tout en gardant toujours à l'esprit le bénéfice pour la population. Par exemple, pour la création de 10 nouveaux postes de travail, il convient de se poser la question de savoir quels seront les services supplémentaires offerts à la population. Cette formation pourrait être installée pour les années qui viennent.

M. Magnin rappelle que des formations sur différentes thématiques proposées par l'ACG en collaboration avec la HES ont eu lieu. Il y a participé et c'était précisément l'occasion pour les élus d'avoir de nombreux renseignements. Il estime que ce n'est pas le bon moment maintenant pour organiser une telle formation pour le budget, mais il se dit favorable à cette idée. Il convient cependant d'être précis sur les besoins.

M. Favre remarque que les revenus sont « gagnés » ensemble, avec la population et les entreprises, et il souhaite que les dépenses soient également décidées ensemble. Il pense qu'il est toujours possible de faire mieux. Les habitants se réjouiraient probablement de savoir que les élus s'investissent de manière sérieuse dans l'élaboration des budgets. Si ce n'est pas pour cette année, ce pourra être pour les années à venir.

Mme Ruegger rappelle qu'une ligne est prévue dans le budget pour la formation. L'organisation d'une formation sur mesure à Plan-les-Ouates constituerait une opportunité pour que tout le monde y participe et soit à niveau. Elle propose que les chefs de groupe établissent des listes des besoins en formation, qui seront transmises au secrétariat général qui pourra organiser des formations ad hoc.

M. Solari ne peut pas laisser penser que les Conseillers Municipaux n'effectuent pas leur travail. Nous nous devons de croire en la sincérité de tout le monde. Les élus doivent poser les bonnes questions de manière à obtenir un budget qui tient la route. Il s'est rendu à plusieurs formations organisées par l'ACG, qui étaient malheureusement très peu fréquentées.

M. Rodriguez propose d'organiser des séances d'information, ou de formation, qui porteront principalement sur l'initiative « taxe professionnelle », l'initiative « j'y vis j'y paie », ainsi que sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale. Les Conseillers Municipaux se rendront ainsi compte de l'influence qu'ils peuvent avoir sur le budget communal. Il se dit prêt à animer des soirées de ce type, dans les prochains mois, en espérant qu'il y aura plus de participants qu'aux formations de l'ACG.

M. Favre se dit satisfait de la proposition de M. Rodriguez et l'en remercie. Il retire sa proposition de vote pour une séance plénière pour la formation des Conseillers Municipaux sur le budget, avec questions-réponses.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 82-2022 P, dans toutes les commissions par 23 voix pour, soit à l'unanimité, sachant que le Président a pris part au vote.

k) **D 83-2022 P : Crédit d'engagement de 1 388 700 F pour la contribution annuelle 2023 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 83-2022 P (annexe 11), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité. *(Ndlr : le Président ne vote pas).*

Mme Monbaron rappelle que ce montant non modifiable est fixé chaque année pour le FIDU. Si le Conseil Municipal refusait de voter ce crédit, le Canton ouvrirait une ligne dans notre comptabilité pour le même montant. Elle préconise de voter cet objet sur le siège.

Le Président signale que le Bureau du 15 septembre 2022 préconise un renvoi en commission Finances.

M. Favre est d'avis de voter sur le siège.

M. Seydoux préfère renvoyer le sujet en commission Finances pour discussion.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote le principe de vote sur le siège.

Le Conseil municipal refuse le vote sur le siège de la délibération D 83-2022 R avec 7 voix pour, 12 voix contre et 3 abstention.

M. Seydoux s'étonne que M. Favre qui demandait des explications complémentaires concernant le budget, préfère voter ce sujet sur le siège.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte par 22 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 83-2022 P, en commission Finances.

B. Proposition

a) **Pr 04-2022 : Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2023**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette proposition Pr 04-2024 P (annexe 12), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité. *(Ndlr : le Président ne vote pas).*

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, cette proposition Pr 04-2022 P par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

- b) **M 27-2022 P : Pour soutenir financièrement les énergies renouvelables, en particulier les personnes privées, dans l'investissement d'appareils et installations favorisant les économies d'énergie**

M. Thorimbert donne lecture de cette motion M 27-2022 P (annexe 13).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité. (*Ndlr : le Président ne vote pas*).

M. Thorimbert donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

M. Rodriguez relève le caractère très intéressant de cette motion. Il rappelle que la Commune fait déjà de grands efforts pour la transition énergétique des particuliers, en incitant les propriétaires à installer des panneaux photovoltaïques. La motion pose des questions plus profondes qu'il sera intéressant de discuter en commission. Il existe en effet une différence entre « incitation » et « subventionnement ». En allant au-delà de l'incitation, la Commune devient en quelque sorte un sponsor pour changer les installations photovoltaïques.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions Environnement et Infrastructure et Finances.

Le Conseil municipal accepte par 22 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération M 27-2022 P, en commissions Environnement et Infrastructure et Finances.

- c) **M 28-2022 P : Pour la création de deux terrains de padel tennis**

M. Rochetin donne lecture de cette motion M 28-2022 P (annexe 14).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 21 voix pour, et 1 abstention. (*Ndlr : le Président ne vote pas*).

M. Rochetin donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

M. Haas remarque que lors de l'inventaire des besoins de la population, avec les bilans que l'Office Fédéral en charge de la question, ce sport n'est jamais apparu. Il estime que si un terrain de sport supplémentaire devait être créé, il conviendrait de tenir compte des besoins de la population. Les chiffres avancés ont été recueillis sur 3 mois pendant les vacances d'été à Genève. Il demande si on pourrait obtenir des chiffres plus précis.

M. Brunschweiler remercie les motionnaires de l'avoir déposée. Il s'inquiétait en effet qu'on ne pense pas au padel dans les discussions relatives au centre des 3 raquettes des Cherpines. Ce sport a le vent en poupe et il espère que la motion sera accueillie favorablement.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commission Sport.

Le Conseil municipal accepte avec 15 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, le renvoi de ce projet de délibération M 28-2022 P, en commission Sport.

d) **M 29-2022 P : Coup de pouce aux familles et aux aînés pour favoriser la mobilité en transports publics**

Cette motion, proposées par les Verts, a été ajoutée à l'ordre du jour en début de cette séance.

M. Haas donne lecture de cette motion M 29-2022 P (annexe 15).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 21 voix pour, et 1 abstention. (*Ndlr : le Président ne vote pas*).

M. Haas donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

M. Thorimbert découvre cette motion et constate qu'elle a été faite sous l'impulsion de son parti (PDC). Il remarque que la motion propose un abonnement juniors & adolescents subventionné à CHF 50.-/an, alors que le règlement actuel propose une subvention de CHF 100.-.

M. Haas précise que c'est l'abonnement qui est proposé à CHF 50.-/an alors qu'actuellement le règlement prévoit une subvention de CHF 100.-/an. Avec la motion, la subvention passerait à CHF 250.-/an.

M. Thorimbert remercie M. Haas pour cette précision et propose de renvoyer cet objet en commission Sociale et enfance.

M. Favre remercie également les motionnaires. Son parti (PLR) l'avait également à l'esprit et soutiendra cette motion. Il souhaiterait l'élargir, au vu de la situation financière saine de la Commune, à la tranche d'âge des travailleurs qui se déplacent en transports publics. Ce point pourra être discuté en commission.

Mme Saas approuve également cette motion et rejoint les propos de M. Favre pour étendre l'offre. Elle se réjouit de retravailler cette motion en commission.

M. Rochetin rappelle que le groupe PDC avait déposé une motion en 2009 pour des abonnements TPG à 50% pour les habitants de Plan-les-Ouates âgés de 15 à 20 ans. Cette motion avait été acceptée par 19 oui et 2 abstentions, et le magistrat vert de l'époque n'y avait pas donné suite.

M. Haas propose de renvoyer la motion en commissions Finances, Environnement et infrastructures et Sociale et enfance.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions Finances, Environnement et infrastructures et Sociale et enfance.

Le Conseil municipal accepte avec 21 voix pour et 1 abstentions, le renvoi de ce projet de délibération M 29-2022 P, en commissions Finances, Environnement et infrastructures et Sociale et enfance.

7. QUESTIONS

7.1 **Déserteurs russes**

M. Reversy rappelle que la Commune est engagée pour l'accueil de réfugiés ukrainiens. Il signale qu'une nouvelle catégorie de population pourrait arriver de l'est, à savoir les déserteurs russes. Il demande si la Confédération a communiqué des informations à ce sujet.

M. Magnin répond par la négative.

7.2 **Parking scooter au chemin de l'Essartage aux Sciers**

M. Thorimbert a constaté, un dimanche, que toutes les places de parking pour scooters au chemin de l'Essartage aux Sciers étaient occupées. Il demande si le Conseil Administratif envisage

l'extension de ces zones pour les scooters. Il ajoute que tous les véhicules étaient parfaitement alignés dans les cases.

M. Rodriguez répond que les cases ne sont pas toujours bien respectées. Il rappelle que les scooters ne sont pas autorisés à l'intérieur du quartier. Des places en sous-sol existent, à disposition des habitants.

7.3 CAD au chemin du Clos

M. Solari informe qu'il a été approché par quelques habitants du lieu-dit les Araignées au chemin du Clos, qui souhaitent savoir si un raccordement au CAD est prévu, et si oui, dans quel délai.

M. Rodriguez répond que le CAD rive-gauche alimentera les immeubles du Rolliet et continuera plus loin. Les poches situées entre la route de Base et la route de St-Julien seront raccordées ultérieurement. Les dates ne sont pas encore connues. Nous n'avons à ce jour aucune information concernant le raccordement des immeubles du chemin du Clos.

7.4 Plantations – essences indigènes

Mme De Mitri demande si le service des Espaces Verts de la commune plante des essences indigènes, originaires de notre région. Il semblerait en effet que la plantation de végétaux non indigènes perturbe les écosystèmes.

M. Rodriguez répond que les pépiniéristes genevois sont en rupture de stock. Les arbres plantés sur l'ensemble du canton de Genève viennent soit du canton de Vaud ou de France voisine. Le Conseil Administratif suit la motion qui avait été déposée il y a quelques mois avec l'idée d'organiser une pépinière en vue de la réalisation des quartiers du Rolliet et des Cherpines, pour éviter que la plante soit trop perturbée par des transplantations. Cela permettra de garder le même substrat et le même environnement. Les plantes, quant à elles, sont toutes cultivées dans la région.

7.5 La Nuit est Belle du 23 septembre 2022

Mme Willimann rapporte une question au sujet de cet événement de la part d'habitants du Pré-du-Camp qui vivent au-dessus des petites bâtisses qui abritent les containers à ordures et les containers à vélos et qui sont éclairées la nuit, toute l'année. Les habitants demandent pourquoi elles n'ont pas été éteintes durant cette nuit particulière et si dans le projet futur de délibération il est prévu de les éteindre. Cet éclairage nocturne constitue une pollution lumineuse et se révèle dérangent ; il empêche parfois les habitants de bien dormir.

M. Rodriguez répond que tout ce que la commune maîtrise a été éteint durant cet événement. Il se renseignera pour savoir pourquoi ces locaux ne l'ont pas été et apportera la réponse lors de la prochaine séance. Il en sera tenu compte dans le futur plan lumière. Il convient en effet de savoir si c'est du domaine privé ou public. Les entreprises de la ZIPLO seront approchées également.

Mme Willimann précise qu'il s'agit de locaux à destination du public et que les bâtiments appartiennent à la Commune.

M. Magnin ajoute qu'il a parcouru la ZIPLO cette nuit-là. Les entreprises avaient toutes été invitées à tout éteindre. Il a constaté que certaines d'entre elles avaient joué le jeu et d'autres pas.

7.6 Lieu de répit humanitaire

Mme Ruegger s'étonne de l'obligation de réservation téléphonique pour les personnes dans le besoin, qui n'ont pas forcément un téléphone à disposition.

M. Magnin répond qu'au contraire, la grande majorité des sans-abris ont un téléphone portable, au point que chaque chambre a été équipée de prises pour les recharger. Le portable est un élément de nécessité. La réservation par téléphone est possible durant un horaire restreint. Pour les rares personnes qui n'ont pas de téléphone, il existe une autre structure où elles peuvent se présenter directement.

Mme Monbaron précise que la réservation par téléphone évite aux personnes des déplacements inutiles, dans le cas où il n'y a plus de place.

7.7 Fêtes des promotions et du 1^{er} août

M. Rochetin tient à remercier l'administration de la commune pour l'excellente organisation de la fête des promotions, chaque année. Le défilé a été magnifique et la fête en soirée attire un public de plus en plus nombreux, même d'autres communes et de France voisine.

En revanche, la fête du 1^{er} août n'a pas été à la hauteur. Il était difficile de trouver un drapeau suisse ce soir-là et les stands d'alimentation étaient mal organisés. Il espère un progrès pour les années à venir.

8. DIVERS

8.1 Démission de la Mme Logean

M. Torri fait lecture d'un discours qu'il a rédigé à l'intention de Mme Logean, démissionnaire : *Chère Marion, Une page se tourne, la tienne, la nôtre. Tu vas nous quitter pour d'autres rivages, pour te baigner sur d'autres plages. Sache que cet aéropage va te regretter. Notre naïade s'en va, quittant les rives du Léman pour les eaux vives du lac de Neuchâtel. Tu auras marqué de ton sceau les flots de nos séances et de la commission des Sports - n'est pas nageuse synchronisée qui veut - et surtout la commission des Finances. Ton sérieux, ta droiture, normal pour une étudiante en droit, et tes compétences de rédactrice – je trouve ce terme plus élégant que rapporteuse – ont prouvé pendant deux ans ta diligence pour les délais, et même parfois, la pertinence de tes questions (Yann Gaillard dixit). Je laisse à d'autres le soin de calculer les chiffres exacts de tes présences, preuves de ton excellence. Juste une dernière petite recommandation pour une meilleure acclimatation, n'oublie pas à 4 heure de manger du choc avec une pomme !*

Après des applaudissements nourris de l'assemblée, **M. Rochetin** remercie Mme Logean au nom du PDC pour son implication dans le groupe et s'associe aux propos de M. Torri. Il lui remet un petit présent.

Mme Ruegger fait à son tour lecture d'un discours : *Chère Marion, c'était un grand plaisir de siéger avec toi et de pouvoir partager un bout de tes engagements et de ton enthousiasme. Je te remercie aussi de ton efficience exigeante et précise lors de la prise de rapports de la commission des Finances. Cela va être difficile de trouver mieux. Je regrette énormément ton départ. Nous n'aurons pas trouvé le temps d'échanger sur Simone de Beauvoir, éminente féministe, et dont du m'as prêté un de ses ouvrages, « Le Deuxième Sexe », lors de notre voyage en Roumanie en 2021. Je te le rends enfin, il était passionnant. J'espère que nos chemins se recroiseront. En attendant, au nom du PS de PLO, je te remets quelques douceurs chocolatées bio-équitables qui t'accompagneront, je l'espère, lors de la lecture de ce 2^{ème} tome.*

Après une nouvelle salve d'applaudissements, **M. Favre** remercie Mme Logean au nom du PLR de son engagement en qualité de jeune. Elle a magnifiquement rempli son rôle de Conseillère Municipale.

M. Rodriguez remercie à son tour Mme Logean au nom du Conseil Administratif pour ses années passées en tant que Conseillère Municipale. Elle a pris le relai pour la prise des rapports avec brio à la commission Finances. Il lui souhaite plein succès pour ses 2 prochains semestres d'études à Neuchâtel. Il lui remet également quelques présents.

Le Président transmet également ses remerciements à Mme Logean pour ses 2 ans et demi d'engagement, qu'elle a menés à bien en plus de ses études. Il la félicite de s'engager si jeune en politique et lui souhaite bonne continuation.

8.2 Eau chaude - douche

M. Favre demande que le service technique règle le problème de la température de l'eau qui est vraiment tiède dans les appartements chemin de Vers et Place des Aviateurs.

8.3 Musique municipale

M. Favre rapporte que la Musique municipale a fait une magnifique prestation vendredi soir, tout comme le spectacle de Carambole. La Musique municipale se rendra en Alsace à mi-octobre pour représenter Plan-les-Ouates. Des concerts seront organisés à Colmar.

8.4 Maraîchers sur la place des Aviateurs

M. Torri signale que les maraîchers sont présents à la place des Aviateurs tous les lundis depuis 6 semaines et viennent d'obtenir l'autorisation pour le jeudi également. Il s'agit de 2 jeunes qui pratiquent l'éco-culture sur une parcelle entre la route du Camp et celle des Chevaliers-de-Malte.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 22h40 et souhaite une bonne fin de soirée à tous.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

La Secrétaire
Nathalie RUEGGER

Le Président
Sylvain DUPRAZ

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Sécurité du 5 septembre**
- b) Culture du 12 septembre**
- c) Sociale et enfance du 15 septembre**
- d) Environnement et infrastructures du 19 septembre**
- e) Finances du 22 septembre**
- f) Aménagement et nouveaux quartiers du 26 septembre**

Annexe 1)

D 71-2022 R : Crédit d'engagement de 3 300 000 F en vue de l'acquisition de la parcelle N° 16'185 sise au 45 chemin des Cherpines, périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines à Plan-les-Ouates – Vente à terme.

Annexe 2)

D 73-2022 R : Constitution d'un droit de superficie aux coopératives Equilibre et Harmonie sur la future parcelle N° 7486 du périmètre de l'îlot G du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates.

Annexe 3)

D 75-2022 R : Crédit d'engagement complémentaire de 900 000 F pour l'étude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 4)

D 76-2022 P : Constitution d'une servitude de distance et vue droite, à titre gratuit, sur la parcelle N° 5660, commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 48, au profit de la parcelle N° 5662, commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 50, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates.

Annexe 5)

D 77-2022 P : Crédit d'engagement de 440 000 F pour l'organisation de procédures du choix de mandataires pour la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates.

Annexe 6)

D 78-2022 P : Crédit d'engagement de 50 000 F pour l'étude d'un plan directeur lumière en vue d'une rénovation de l'éclairage public et d'une adaptation du fonctionnement aux nouveaux standards sur la Commune de Plan-les-Ouates.

Annexe 7)

D 79-2022 P : Crédit d'engagement de 21 900 000 F pour la réalisation des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.

Annexe 8)

D 80-2022 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2023.

Annexe 9)

D 81-2022 P : Taxe professionnelle communale en 2023.

Annexe 10)

D 82-2022 P : Budget de fonctionnement 2023, au taux des centimes additionnels 2023 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2023.

Annexe 11)

D 83-2022 P : Crédit d'engagement de 1 388 700 F pour la contribution annuelle 2023 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).

Annexe 12)

Pr 04-2022 : Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2023.

Annexe 13)

M 27-2022 P : Pour soutenir financièrement les énergies renouvelables, en particulier les personnes privées, dans l'investissement d'appareils et installations favorisant les économies d'énergie.

Annexe 14)

M 28-2022 P : Pour la création de deux terrains de padel tennis.

Annexe 15)

M 29-2022 P : Coup de pouce aux familles et aux aînés pour favoriser la mobilité en transports publics

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE
--

Lieu : Service de la police municipale – 1, chemin des Vuattes

Date et heure : lundi 5 septembre 2022 à 20h

1. Monsieur Valceschini nous fait visiter le nouveau poste de la police municipale.

2. Communications

Monsieur Valceschini nous fait un point de situation sur différents points.

Selon lui, l'été a été relativement calme (excepté dans le quartier du Vélodrome).

Deux APM avec plusieurs années d'expérience ont été engagés cet été.

Les autorités ont décidé de mettre des horodateurs dans le quartier des Sciers. Les gens semblent satisfaits.

L'engagement des contrôleurs du stationnement est salué par Monsieur Valceschini, qui remercie les autorités d'avoir accédé à cette demande qui est une plus-value.

Mme Monbaron nous explique qu'il manque des APM sur le canton et que, pour se prémunir et vu l'augmentation de la population de notre Commune, 2 APM seront envoyés à l'école cette année.

L'abattage des arbres a commencé aux Sciers.

Dès que la loi sur les déchets sera entrée en force, des caméras pourront être installées sur les déchetteries.

La rapporteuse : Anita De Mitri, le 5 septembre 2022

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 27 septembre 2022

Rapport de la commission Culture

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 12 septembre 2022 – 20h00

1. Communication du CA :

Bilan des différentes activités du service culturel.

Un préavis favorable a été voté par la commission pour la continuité du projet des illuminations de Noël.

2. Divers :

Bilan des Médiévales très positif.

Le rapporteur : Nicolas Lenoir
14.9.2022

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal, séance du 27 septembre 2022

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle des commissions

Date et heure : séance du jeudi 15 septembre / 19h30

Communications du Conseil administratif :

PETITE ENFANCE :

Présentation des effectifs des institutions de la petite enfance :

291 enfants accueillis à la rentrée, dont 178 en crèches et 35 en garderies municipalisées.

Etat des lieux de la liste d'attente communale :

244 demandes en liste d'attente. 140 demandes concernent les communiers, dont 59 au quartier des Sciers.

Les demandes en liste d'attente ont augmenté de +144%, en comparaison de la période 2020 – 2021 à 2022 – 2023.

Cette augmentation des demandes est logique au vu de l'augmentation du nombre d'habitants sur la commune.

Explications de l'octroi d'une subvention extraordinaire au Jardin d'Enfants « Les Abeilles », d'un montant de CHF 38'880.-, au budget 2022.

Les commissaires préavisent favorablement l'octroi de cette subvention.

SOCIAL :

Bilan et présentation de la solidarité internationale :

La commune participe à hauteur de 0,9% au taux de solidarité, ce qui est au-dessus du taux moyen pratiqué de 0,7%.

L'attribution de la thématique pour l'année 2022 était la micro-économie et l'emploi.

Un solde de CHF 14'000.- est reporté et transféré avec l'accord des commissaires pour le suivi de l'aide humanitaire.

Concernant le choix des thématiques pour 2023 et après débat et discussions entre les commissaires, le choix s'est porté sur le thème de l'éducation et la formation.

Etude Vélodrome :

L'étude sur la représentation et les enjeux socio-territoriaux d'un quartier préurbain en transformation, a été réalisée de juin 2021 à mai 2022.

Cette étude a mis en avant, l'absence de points d'alertes dans le quartier. Les inquiétudes sont plutôt en lien avec le développement urbanistique de la commune. Les nuisances relevées sont surtout liées au bruit. L'étude relève également l'importance de laisser de l'espace à la rencontre informelle et spontanée, dit « concept de tiers lieu ».

Cette étude démontre également que le travail effectué socialement par la commune est bien réalisé et adapté à la réalité.

L'étude va être rendue publique.

Statistiques de la rentrée scolaire :

Les effectifs 2022 – 2023 dans les écoles de la commune, font état de 1379 élèves + 25 élèves en classes d'intégration.

Les effectifs dans les restaurants scolaires correspondent à 76% de taux d'inscription.

2 menus végétariens par semaine ont été imposés aux restaurants scolaires.

DIVERS

Présentation de la maison en couleurs située dans le quartier des Sciers.

Bilan des diverses activités estivales, soit : Gym-Séniors, Canicule, Français au Par cet Ploplage.

Le 1^{er} nettoyage citoyen intercommunal qui a eu lieu le 14 septembre 2022 en partenariat avec les EPI, Confignon, Lancy et Onex a été un beau succès avec la participation de 110 personnes.

Le rapporteur : **Robert di Giorgio**
Septembre 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 19 septembre 2022 à 20h00

1. Pour rendre possible un accès à la fibre optique à tous les habitants et travailleurs de la commune (M 19-2021) : Présentation par M. Fuhrer, de Swisscom.

Présentation des différents types de fibres optiques possibles distribuées par Swisscom avec des portions de cuivre. (Fiber To The Curb – FTTC (jusqu'à 100 Mbit/s), Fiber To The Street – FTTS (jusqu'à 500 Mbit/s) ou Fiber To The Home – FTTH (10 Gbit/s))

La stratégie de Swisscom est de doter la Suisse à 50-60% en FTTH.

Actuellement 48% des habitants de la commune ont un débit de 10 Gbit/s, 90% ont un 200 Mbit/s et 97% ont un 100 Mbit/s au minimum.

Le déploiement de la fibre à 10 Gbit/s est prévu à Plan-les-Ouates entre 2025 et 2030. Une participation financière de la commune permettrait de prioriser la mise en place.

2. Délibération D 71-2022 : Crédit d'engagement de 3 300 000 F en vue de l'acquisition de la parcelle N° 16'185 sise au 45 chemin des Cherpines, périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines à Plan-les-Ouates – Vente à terme

L'acquisition de cette parcelle permettra d'obtenir des droits à bâtir supplémentaires et donc pouvoir prévoir de construire une vingtaine de logements supplémentaires.

Des informations techniques exhaustives sont développées et des réponses sont apportées aux questions.

Un préavis favorable et unanime est exprimé par les commissaires

3. Délibération D 75-2022 : Crédit d'engagement complémentaire de 900 000 F pour l'étude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates

A cause du décalage des travaux dû au retard de la dépose d'autorisation des logements, des travaux préparatoires sont envisagés avec des coûts engendrés.
Une explication détaillée est faite aux commissaires.

Un préavis favorable et unanime est exprimé par les commissaires

4. Communications du conseiller administratif

Comme à l'accoutumée, le magistrat informe des avancées des projets en cours des services.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
19 septembre 2022

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 27 septembre 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 22 septembre 2022 – 20h00

1. Délibération D 71-2022 : Crédit d'engagement de 3'300'000 F en vue de l'acquisition de la parcelle n° 16'185 sise au 45 chemin des Cherpines, périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines à Plan-les-Ouates – Vente à terme

Ce prix est le maximum de ce qui pourrait être imaginé. Une discussion a lieu sur l'état actuel des prix des parcelles.

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

2. Délibération D 73-2022 : Constitution d'un droit de superficie aux coopératives Équilibre et Harmonie sur la future parcelle N° 7486 du périmètre du l'Îlot G du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Ces prix permettent de promouvoir l'habitat en coopérative.

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

3. Délibération D 75-2022 : Crédit d'engagement complémentaire de 900'000 F pour l'étude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates

Ce crédit est fait en vue d'anticiper certaines études et certains travaux préparatoires.

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

4. Communications du Conseil administratif

- Dépassement de 6'000 F pour l'édition d'une brochure pour promouvoir l'édition 2023 d'*Autour du temps*.

Marion LOGEAN, rapporteuse

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 27 septembre 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS

Date et heure : Lundi 26 septembre 2022 à 20h00

Lieu : Mairie – Salle des Commissions

1. Délibération D 71-2022 : Crédit d'engagement de 3 300 000 F en vue de l'acquisition de la parcelle N° 16'185 sise au 45 chemin des Cherpines, périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines à Plan-les-Ouates – Vente à terme

Une courte présentation est effectuée par M. Gaillard.

Une discussion s'engage sur cette délibération

La commission préavise favorablement à l'unanimité la délibération D 71-2022.

2. Délibération D 73-2022 : Constitution d'un droit de superficie aux coopératives Équilibre et Harmonie sur la future parcelle N° 7486 du périmètre de l'îlot G du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Une nouvelle présentation de M. Gaillard et un rappel des éléments sont faits.

Plusieurs questions sont posées et toutes trouvent réponse.

La commission préavise favorablement à l'unanimité la délibération D 73-2022.

3. Plan directeur communal : commentaires des commissaires sur les fiches de mesures

Plusieurs remarques sont émises par les commissaires, des réponses ont été données et le service en a pris bonne note.

4. Délibération D 76-2022 Servitude de vue droite ch. De Maronsy 50

Dès lors qu'aucune commission n'aura lieu d'ici le prochain Conseil municipal du mois d'octobre et par soucis d'économie, la commission décide de traiter ce dossier immédiatement.

Une très courte présentation est faite par Monsieur Gaillard.

Un préavis favorable à l'unanimité est donné à la délibération D 76-2022.

Le rapporteur : Cédric Epenoy
Le 26 septembre 2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 71-2022**
Séance du 27 septembre 2022

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 3 300 000 F en vue de l'acquisition de la parcelle N° 16'185 sise au 45 chemin des Cherpines, périmètre du PDQ N° 29'897 des Cherpines à Plan-les-Ouates – Vente à terme

Vu l'entrée en force de la loi du 24 septembre 2010, modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon, aux lieux-dits « Les Cherpines » et « Les Charottons »,

vu l'entrée en force du plan directeur de quartier N° 29'897, adopté par le Conseil d'État en date du 2 octobre 2013,

vu la résolution R 20-2011 relative à la mise en œuvre d'une politique d'acquisition foncière proactive sur l'entier du territoire de la Commune de Plan-les-Ouates, votée par le Conseil municipal dans sa séance du 17 mai 2011,

vu la proposition faite par la propriétaire actuelle de céder son bien à la Commune via la signature d'une vente à terme,

vu l'estimation de la valeur d'un bien immobilier bâti en zone de développement réalisée par l'OCLPF qui précise en l'absence d'un PLQ en force, soit avec un IUS à 1.20, un prix arrondi de 2 380 000 F hors frais de notaire, étant précisé que l'IUS attendu une fois le PLQ en force sera compris entre 1.16 et 1.24,

vu l'application de la pratique administrative PA/SI/032.2 (libération des terrains bâtis en zone de développement) qui prévoit la possibilité dans son 2^{ème} cas d'application d'acquérir la parcelle avec paiement immédiat de la plus-value admissible de 32% (maximum 810 000 F),

vu l'acte authentique, qui sera signé dès que possible, entre la propriétaire et la Commune de Plan-les-Ouates, par devant Me Rubido, notaire à Genève,

vu l'exposé des motifs EM 71-2022, de juin 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 16'185 sise au 45 chemin des Cherpines, périmètre du plan directeur de quartier des Cherpines N°29'897, à Plan-les-Ouates, en zone de développement 3.
2. D'accepter la mise en œuvre de la pratique administrative PA/SI/032.02 – Libération des terrains bâtis en zone de développement selon le cas d'application B) qui prévoit l'achat avec paiement immédiat de la plus-value admissible maximum de 32% sur le prix validé OCLPF.
3. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 3 300 000 F y compris les frais de notaire, en vue de cette acquisition.
4. De valider le principe de la mise en œuvre d'une vente à terme avec un premier versement d'un montant maximum de 2 000 000 F.
5. De valider le principe d'une primauté d'acquisition, au prix de vente, d'un logement en propriété par étage (PPE) dans les immeubles réalisés par la Commune dans le périmètre du PLQ N° 30'043 « Le Rolliet »,
6. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
7. D'autoriser le Conseil administratif à financer cet investissement par un emprunt bancaire contracté auprès d'établissements financiers, pour un montant maximum de 2 400 000 F.
8. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer l'ensemble des actes authentiques qui découlent de cette opération.

SCA/PhZ/bg - #120'829 –SF/PL - 27.09.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 73-2022**
 Séance du 27 septembre 2022

DELIBERATION

relative à la constitution d'un droit de superficie aux coopératives Equilibre et Harmonie sur la future parcelle N°7486 du périmètre de l'îlot G du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force en octobre 2018,

vu la possession par la Commune de 28'974 m² de droits à bâtir logements tous situés sur le périmètre du PLQ et représentant au total 27.35 % des droits à bâtir destinés aux logements présents sur le périmètre,

vu la répartition des droits à bâtir destinés aux logements propriétés de la Commune dans les îlots « G », « H2 » et « F » de la pièce « Ea » du PLQ Rolliet,

vu la maîtrise par la Commune de 100% des droits à bâtir des îlots « F » et « H2 » et de 54.2% des droits à bâtir de l'îlot « G », soit 6'546m²,

vu la volonté du Conseil municipal de Plan-les-Ouates de faire réaliser les droits à bâtir que la Commune détient dans l'îlot « G » par le biais de coopératives d'habitations en leur accordant un droit de superficie,

vu le plan de réaménagement de l'îlot G élaboré par le bureau Quatre architecture en septembre 2020 permettant une séparation entre les bâtiments G1 (Commune) et G2 (Fondation Emma Kammacher), validé par l'Office de l'Urbanisme le 1^{er} octobre 2020,

vu l'appel à projets auprès de coopératives et son cahier des charges qui s'est déroulé entre 2020 et 2021 et le choix du comité d'évaluation du 12 mars 2021 de retenir le projet « Sol'Aire », des coopératives Equilibre et Harmonie,

vu le projet des coopératives Equilibre et Harmonie de réaliser environ 65 logements, dont 45 LUP-HM et 20 ZDLoc, dans l'îlot G du PLQ du Rolliet, ainsi qu'environ 500m² de surfaces destinées à la vie de quartier,

vu le dossier de mutation parcellaire N°37/2020 établi en date du 28 septembre 2021 par le bureau de géomètre officiel Buffet-Boymond SA créant notamment la nouvelle parcelle N° 7486, qui deviendra propriété de la Commune et qui devrait permettre d'accueillir le projet des coopératives précitées, étant précisé que ce dossier de mutation pourrait encore subir de légères modifications,

vu le projet de constitution de DDP établi par Me Rubido, daté du 19 mai 2022 prévoyant que les frais d'acte soient à la charge des superficiaires, étant précisé que ce projet d'acte pourrait encore subir de légères modifications,

vu les conditions énoncées pour la constitution du DDP et notamment le but du DDP, la durée de 99 ans, ainsi que le taux de rente annuel fixé à 4% pour les logements LUP/HM et 5% pour les logements ZDLoc,

vu l'exposé des motifs EM 73-2022, de juin 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'autoriser le Conseil administratif à octroyer aux coopératives Equilibre et Harmonie un droit de superficie distinct et permanent à titre onéreux d'une durée de 99 ans sur la parcelle N° 7486 de la Commune de Plan-les-Ouates, en vue de la construction de 40 logements LUP/HBM et 20 logements ZDLoc sur la future parcelle issue du dossier de mutation parcellaire N° 37/2020 établi le 28 septembre 2021 par Buffet/Boymond SA, géomètre officiel, et sur la base du projet d'acte notarié établi le 19 mai 2022 par Me Rubido, qui pourrait encore subir de légères modifications, aux conditions ci-après :

- Le montant de la rente annuelle est fixé selon la formule suivante :

- Pour les logements LUP-HM qui représentent 4'500 m² de surface brute de plancher, le prix au mètre carré (m²) s'élève à QUATRE CENT TRENTE FRANCS ET SOIXANTE ET UN CENTIMES (CHF 430.61), auquel il convient d'appliquer le taux de rente de 4%, soit :

$$\frac{4'500 \times 430.61 \times 4}{100} = \text{CHF } 77'509.80$$

- Pour les logements ZD Loc qui représenteront environ 2'046 m² de surface brute de plancher, le prix au mètre carré (m²) s'élève à CINQ CENT QUATORZE FRANCS ET QUATRE-VINGT-QUATRE CENTIMES (CHF 514.84), auquel il convient d'appliquer le taux de rente de 5%, soit :

$$\frac{2'046 \times 514.84 \times 5}{100} = \text{CHF } 52'668.15$$

- Il est à préciser que les montants et les surfaces figurant ci-dessus sont indicatifs et seront bien évidemment réajustés en fonction des surfaces brutes de plancher réelles des bâtiments indiquées dans l'autorisation de construire, une fois celle-ci entrée en force.

2. D'autoriser le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle susmentionnée au point 1 respectivement des coopératives, pour permettre la réalisation du projet de construction.
3. De charger le conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

SCA/YG/PHZ/bg #115'608 – SF/PL – 27.09.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 75-2022**
Séance du 27 septembre 2022

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire de 900 000 F pour l'étude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043-529 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force en octobre 2018,

vu les études de projet réalisées en lien avec la délibération D 158-2019 et le retour des appels d'offres aux entreprises,

vu l'autorisation de construire DD 313'547 obtenue le 7 février 2022 pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet,

vu la planification générale de la construction des logements du quartier amenant à l'arrivée des premiers élèves au printemps 2026 et compte tenu du fait qu'à ce jour seul le mandataire de l'îlot I a déposé son dossier d'autorisation de construire le 22 avril 2022,

vu la décision du Conseil administratif du 17 mars 2022 de décaler l'ouverture du chantier de l'école au regard du considérant précédent,

vu la nécessité d'anticiper certaines études complémentaires et interventions de terrain en vue d'accueillir la future construction du groupe scolaire du Rolliet,

vu l'exposé des motifs EM 75-2022, de juin 2022, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'accepter de financer l'étude complémentaire en lien avec la prise de décision de décaler la réalisation des travaux de l'école du Rolliet d'une année en raison du retard annoncé par les différents promoteurs dans la livraison de leurs bâtiments.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 900 000 F destiné à financer et à entreprendre cette étude pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates.

3. De comptabiliser la dépense prévue de 900 000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines, qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultats.

SCA-VLM/PHZ/bg/#123'040 – SF/PL – 27.9.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 76-2022**
Séance du 27 septembre 2022

DELIBERATION

relative à la constitution d'une servitude de distance et vue droite, à titre gratuit, sur la parcelle N° 5660, commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 48, au profit de la parcelle N° 5662, commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 50, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates

Vu l'acceptation de la délibération D 188A-2020 par le Conseil municipal le 28 avril 2020 relative au crédit d'engagement de 2 830 000 F pour la reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve, au chemin de Maronsy 50,

vu la configuration actuelle des toitures des deux parties de ce bâtiment et la volonté d'unifier les toitures dans le projet retenu pour cette reconstruction,

vu la servitude de distance et vue droite qui grève actuellement pour partiellement la parcelle voisine N° 5660 en faveur de la parcelle N° 5662, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates, pour la partie arrière du bâtiment de la Distillerie,

vu la nécessité de prolonger cette servitude pour pouvoir uniformiser la toiture du bâtiment de la Distillerie et ce, conformément aux exigences de l'Office des autorisations de construire pour ce type de travaux de démolition / reconstruction,

vu la nécessité de créer une nouvelle servitude puisque l'assiette de la servitude existante s'étend à charges des parcelles N°s 5660 et 5661 alors que cette nouvelle servitude ne concerne que la parcelle N° 5660,

vu le plan de servitude du bureau de géomètres HKD Géomatique du 30.06.22 et le projet d'acte notarié rédigé par Me Patrick Bonnefous, notaire à Genève,

vu le rapport N° 046175 de l'Office de l'urbanisme autorisant la création de cette servitude sous la condition de l'énoncer conformément à l'article 12 du règlement d'application de la loi sur les constructions et installations diverses (L 5 05.01 RCI), également au profit de l'Etat de Genève,

vu l'exposé des motifs EM 76-2022, de septembre 2022, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

9. D'accepter la constitution d'une servitude de distance et vue droite, à titre gratuit, sur la parcelle N° 5660, commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 48, propriété de Monsieur Cédric Jean Goumaz, au profit de la parcelle N° 5662, commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 50, propriété de la Commune, selon le plan de servitude établi le 30.06.22 par le bureau HKD Géomatique, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 21.07.22 par Me Patrick Bonnefous.
10. De comptabiliser les frais d'actes sur le crédit d'investissement lié à la délibération D 188A-2020 relative à la reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve.
11. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature de l'acte notarié régissant le prolongement de cette servitude.

SCA/LP/phz/bg/#126'011 SF/PL – 27.09.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 77-2022 P**
 Séance du 27 septembre 2022

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 440 000 F pour l'organisation de procédures du choix de mandataires pour la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates

Vu l'acceptation de la délibération D 182-2019 par le Conseil municipal le 10 décembre 2019 pour la réalisation du plan décennal 2020-2030 d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine bâti de la Commune,

vu l'intégration de la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp dans le plan décennal 2020-2030,

vu le rapport d'étude EPIQR+ élaboré par le bureau d'ingénieur Estia pour l'analyse de la rénovation du groupe scolaire du Pré-du-Camp,

vu la nécessité de rénover le groupe scolaire du Pré-du-Camp, son enveloppe, les circulations, locaux communs et certaines salles des écoles, les locaux administratifs et les installations techniques CVSE,

vu la volonté cantonale de maîtrise et réduction de la demande en énergie par, entre autres, l'augmentation de l'efficacité énergétique et la rénovation du parc bâti, développée dans le Plan directeur de l'Energie 2020-2030 (PDE) et le Plan climat cantonal 2030 (PCC),

vu la nécessité de définir un cahier des charges pour permettre la sélection d'un planificateur général et de mandataires techniques pour le projet de rénovation technique et architecturale du groupe scolaire Pré-du-Camp,

vu l'exposé des motifs EM 77-2022, de septembre 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par oui, non et abstention

12. D'accepter le crédit d'engagement pour l'organisation de procédures pour le choix de mandataires pour la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates.

13. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 440 000F, destiné à financer ces procédures,

14. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
15. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
16. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/LP/phz/bg/#124'937 SF/PL – Septembre 2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 78-2022 P**
Séance du 27 septembre 2022

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 50 000 F pour l'étude d'un plan directeur lumière en vue d'une rénovation de l'éclairage public et d'une adaptation du fonctionnement aux nouveaux standards sur la Commune de Plan-les-Ouates.

Vu la motion M19-2019 adoptée par le Conseil municipal le 18 juin 2019 pour un éclairage nocturne moderne, efficient et optimal à Plan-les-Ouates,

vu la motion M2520 « Une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat » adoptée par le Grand Conseil le 18 octobre 2019,

vu la motion M15A-2021 adoptée par le Conseil municipal le 16 novembre 2021 pour une limitation de la pollution lumineuse à Plan-les-Ouates,

vu l'urgence climatique décrétée par le Conseil d'État le 4 décembre 2019,

vu la nécessité de répondre à la loi sur l'énergie LEn L 2 30 article 16 alinéa 5 concernant l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie pour les éclairages et l'illuminations des installations de collectivités publiques,

vu la nécessité de répondre au Règlement d'application de la loi sur l'énergie REn L 2 30.01 article 12Q alinéa 7 concernant l'élaboration d'un plan directeur lumière,

vu les objectifs et la cible de consommation d'énergie primaire/habitant de l'axe 1 du Plan Climat Cantonal (PCC) 2030,

Vu la fiche 6.1 « Renforcer la résilience des écosystèmes et les capacités de migration des espèces » du PCC 2030,

vu la demande de la participation des communes pour l'atteinte des objectifs climatiques dans l'axe 7 du PCC 2030,

vu la cible de société à 2000 watts du Plan Directeur de l'Energie (PDE) de Genève,

vu la nécessité de rénover l'éclairage public suite à l'audit OPTIMA 2019 réalisé par les Services Industriels de Genève (SIG),

vu l'exposé des motifs EM 78-2022, de septembre 2022 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

17. D'accepter le crédit d'engagement pour l'étude d'un plan directeur lumière en vue d'une rénovation de l'éclairage public et d'une adaptation du fonctionnement aux nouveaux standards sur la Commune de Plan-les-Ouates.
18. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 50 000 F.
19. De comptabiliser la dépense brute prévue de 50 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
20. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la rénovation de l'éclairage public et d'une adaptation des zones d'éclairage.
21. Au cas où cette étude n'est pas suivie de réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultats.

SCA/NF/vlm/phz/bg/#126'979 – SF/PL – Septembre 2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 79-2022 P**
 Séance du 27 septembre 2022

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 21 900 000 F pour la réalisation des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu l'entrée en force du Plan localisé de quartier N° 529 – 30'043 « Le Rolliet », adopté par le Conseil d'Etat en date du 18 avril 2018,

Vu l'article 3C de la L 1 35 (Loi Générale sur les Zones de Développement – LGZD) indiquant que les communes sont tenues d'effectuer les travaux de réalisation, de modification ou d'adaptation des voies de communication publiques et des systèmes publics d'assainissement des eaux usées et pluviales conformément aux Plans Localisés de Quartier (PLQ) sis sur leur territoire,

vu les modifications des voiries publiques existantes du périmètre et l'extension de la domanialité publique actuelle, engendrées par la mise en œuvre du PLQ « Le Rolliet »,

vu le projet de ligne de tramway Genève-Saint-Julien reconfigurant la route de Base et ses abords et prévoyant la réalisation d'une station au sein du périmètre du PLQ « Le Rolliet », sur de futurs espaces publics communaux,

vu le cahier de recommandations architecturales et paysagères édité par la Maitrise d'œuvre urbaine (MOEU) et adopté par le Comité de Pilotage du Grand Projet Cherpines le 11 avril 2019, prévoyant notamment la réalisation d'une place publique au droit de la station de tramway et la reconfiguration des voiries publiques existantes du Rolliet en voies paysagées,

vu le mandat d'avant-projet des voiries et réseaux publics du quartier du Rolliet réalisé par le bureau SD ingénierie en 2018-2019,

vu le concours de paysagistes sur les aménagements extérieurs des espaces privés du périmètre du Rolliet lancé par le groupement des Maitres d'ouvrage en février 2019 et remporté par le groupement ADR/EDMS/Les éclairagistes associés,

vu la volonté de la Commune de réaliser des aménagements de qualité sur l'ensemble des espaces du quartier et plus spécifiquement ceux sous domanialité publique,

vu la délibération D 114-2018 votée par le Conseil municipal le 24 avril 2018, relative au crédit d'engagement de 56'000 F pour une étude d'avant-projet des voiries et des réseaux du PLQ Rolliet,

vu la délibération D 195-2020 votée par le Conseil municipal le 26 mai 2020, relative au crédit d'engagement de 700'000 F pour l'étude des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates,

vu la demande définitive en autorisation de construire N°316'751/1 déposée auprès de l'Office des autorisations de construire du canton de Genève le 10 novembre 2021 dont l'autorisation de construire est attendue courant septembre,

vu le résultat de la procédure ouverte d'appel offres pour la réalisation des infrastructures publiques du Rolliet lancée le 1^{er} juin 2022 sur SIMAP,

vu l'exposé des motifs EM 79-2022 de septembre, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la réalisation des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 21'900'000 F, y compris les études préalables, destiné à la réalisation de l'aménagement des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines, dont à déduire les recettes estimées :
 - Participation de 3'815'000 F du Fonds Intercommunal d'Assainissement, loyer sur 40 ans
 - Participation de 1'738'000 F du Fonds Intercommunal d'Assainissement, versement unique
 - Participation de 4'725'000 F du Fond Intercommunal d'Equipeement
 - Participation de 5'425'000 F des promoteurs du quartier pour l'assainissement
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 21'900'000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette totale prévue de 10'012'000 F comme suit :
 - Voiries 5'763'000 F, au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027
 - Réseaux 4'119'000 F, au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027
 - Déchetteries 130'000 F, au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027

SCA YG/GR/bg #125'951 SF/PL – septembre 2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 80-2022 P**
Séance du 27 septembre 2022

PROJET DE DELIBERATION

relatif aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif
et du Conseil municipal en 2023

Vu le projet de budget 2023,
vu le préavis de la commission Finances,
sur proposition du Conseil administratif,
conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers administratifs et au Maire à **299 000 F** au total pour l'année 2023 sous rubrique budgétaire No 012.300 (soit 397 000 F charges comprises sous rubrique No 012.30).
2. De maintenir les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal, les séances du bureau et les séances des commissions à :
 - 120 F pour une durée maximale de 2 heures
 - +25 F par tranche de 30 minutes entamée
3. De maintenir les indemnités supplémentaires allouées pour :
 - les séances du Conseil municipal et les séances des commissions à :
 - 20 F forfaitaire pour le Président
 - 40 F forfaitaire pour le rapporteur.
 - les séances du bureau :
 - 20 F forfaitaire pour le Président.
4. De maintenir l'indemnité annuelle destinée au Président du Conseil municipal à 500 F.
5. Le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers municipaux s'élevant à **120 000 F** pour l'année 2023 sous rubrique budgétaire No 011.300 (soit 129 115 F charges comprises sous rubrique No 011.30).

SF/PL – 29.08.2022 - #128784



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 81-2022 P**
Séance du 27 septembre 2022

PROJET DE DELIBERATION
relatif à la taxe professionnelle communale en 2023

Vu le préavis de la commission Finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 308B et 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par oui, non, abstention

1. De maintenir le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à **30 F.**

SF/PL – 29.08.2022 – #128783



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 82-2022 P**
 Séance du 27 septembre 2022

PROJET DE DELIBERATION

relatif au budget de fonctionnement 2023, au taux des centimes additionnels 2023
 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2023

Vu le budget administratif pour l'année 2023, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :

- de 105 923 667 F, dont à déduire les imputations internes de 12 065 700 F, soit net 93 857 967 F aux charges
- et de 106 590 228 F, dont à déduire les imputations internes de 12 065 700 F, soit net 94 524 528 F aux revenus,
- l'excédent de revenus prévu s'élevant à 666 561 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de +666 561 F et résultat extraordinaire de 0 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2023 s'élève à 36,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens, dû en 2023 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :

- de 35 000 000 F aux dépenses
- et de 0 F aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à 35 000 000 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 9 896 203 F,

- au moyen des amortissements planifiés du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 9 229 642 F,
- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 666 561 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 9 896 203 F, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de 25 103 797 F,

vu le préavis de la commission Finances, conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2023 pour un montant :
 - de 105 923 667 F, dont à déduire les imputations internes de 12 065 700 F, soit net 93 857 967 F aux charges
 - et de 106 590 228 F, dont à déduire les imputations internes de 12 065 700 F, soit net 94 524 528 F aux revenus,
 - l'excédent de revenus prévu s'élevant à 666 561 F,

L'excédent de revenus présumé de 666 561 F se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de +666 561 F et résultat extraordinaire de 0 F,

2. De fixer à 36 le taux des centimes additionnels pour 2023.
3. De maintenir à 100 le nombre de centimes additionnels communaux à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens pour 2023.
4. De prévoir une attribution au fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier d'un montant de 1 500 000 F en cas d'excédent de revenus suffisant lors du bouclage des comptes, via le mouvement de la fortune nette.
5. D'allouer aux fonds spéciaux, via le mouvement de la fortune nette, les montants suivants :
 - 61 800 F au fonds de décoration
 - 92 700 F au fonds d'aides individuelles
 - 61 800 F au fonds d'aide humanitaire
6. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2023 jusqu'à concurrence de 25 103 797 F pour couvrir l'insuffisance de financement prévue des investissements du patrimoine administratif.
7. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2023 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
8. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

SF/PL – 27.09.2022 – #129605



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 83-2022 P**
Séance du 27 septembre 2022

PROJET DE DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 388 700 F pour la contribution annuelle 2023 au
Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification cantonale assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail réunissant 13 communes appelées à se développer, ainsi que plusieurs départements du canton, se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

attendu que ces secondes attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics, afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et de 23 millions de francs des communes, ce dernier montant étant réparti entre les communes en fonction de la valeur de production de leur centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales, ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), ainsi que ses statuts, ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), ainsi que ses statuts, ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par oui, non, abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 1 388 700 F pour le versement d'une contribution 2023 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous rubrique 5620, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 36602 dès 2024.

SF/PL 29.08.2022 #128782



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Proposition Pr 04-2022
 Séance du 27 septembre 2022

PROPOSITION

Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2023

Considérant :

- Le courrier de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 5 août 2022, demandant aux communes de procéder à la désignation des Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2023 ;
- la volonté pratiquée jusqu'ici à Plan-les-Ouates de demander aux partis et groupes politiques représentés au Conseil municipal de désigner les Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote ;
- conformément à l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques ;
- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

de désigner les personnes suivantes en vue de présider les Bureaux de vote en 2023 :

12 mars 2023 - Votation populaire

Président-e :	Glenna Baillon	Vice-président-e :	Vincent Casares
Suppléant-e :	Daouda Bagagnan	Suppléant-e :	Jean-Michel Meylan

2 avril 2023 – Elections du Grand Conseil et 1^{er} tour du Conseil d'Etat

Président-e :	Luis Brunschweiler	Vice-président-e :	Christophe Reversy
Suppléant-e :	Cédric Epenoy	Suppléant-e :	Séverine Wehrli

30 avril 2023 – 2^{ème} tour élection du Conseil d'Etat

Président-e :	Jérémy Ducrest	Vice-président-e :	Nicolas Lenoir
Suppléant-e :	Robert Di Giorgio	Suppléant-e :	Laurent Seydoux

18 juin 2023 - Votation populaire

Président-e :	Patrick Wehrli	Vice-président-e :	Alexandra Saas
Suppléant-e :	Denis Thorimbert	Suppléant-e :	Robert Di Giorgio

22 octobre 2023 – Elections du Conseil national et 1^{er} tour du Conseil des Etats

Président-e :	Nicolas Lenoir	Vice-président-e :	Daouda Bagagnan
---------------	----------------	--------------------	-----------------

Suppléant-e : Laurent Seydoux

Suppléant-e : Nathalie Ruegger

12 novembre 2023 – 2^{ème} tour élection du Conseil des Etats

Président-e : Dominique Tinguely

Vice-président-e : Sylvain Dupraz

Suppléant-e : François Haas

Suppléant-e : Romy Ferri Elias

26 novembre 2023 - Votation populaire

Président-e : Daouda Bagagnan

Vice-président-e : Laurent Seydoux

Suppléant-e : Glenna Baillon

Suppléant-e : Nicolas Lenoir

SAG-pmel – 27.09.2022 #128145

Projet de motion

Pour soutenir financièrement les énergies renouvelables, en particulier les personnes privées dans l'investissement d'appareils et installations favorisant les économies d'énergie.

Considérant

- que la commune de Plan-les-Ouates a défini en 2013 déjà des objectifs clairs, concrets et ambitieux dans le règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 961 du 14 février 2013- version du 27 août 2022),
- que les coûts des installations et les travaux inclus dans ce règlement ont considérablement augmenté dans certains cas et que, par conséquent, la charge financière est plus importante pour les personnes désireuses de franchir le pas,
- que certaines installations faites il y a 10 à 20 ans doivent être remplacées,
- que la commune de Plan-les-Ouates possède son **Agenda 21**,
- que le rapport GIEC 2022 ¹ est alarmiste et demande d'agir maintenant pour préserver notre avenir, qu'il y a urgence à agir face aux risques croissants et que l'avenir n'est viable qu'en préservant et consolidant la nature,
- que l'État de Genève a adopté un plan directeur de l'énergie 2020-2030 ² demandant notamment de diminuer les besoins de chaleur et de froid, de généraliser une utilisation efficace et rationnelle de l'électricité.

Sur proposition du groupe PDC-Le Centre de Plan-les-Ouates

¹ <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/resources/press/press-release-french/PLAN>

² <https://www.ge.ch/document/plan-directeur-energie-2020-2030>

Le Conseil municipal

INVITE

par x oui, x non et x abstention

à demander au Conseil administratif :

- De réaliser une étude pour mettre à jour et développer le règlement précité dans les critères d'attribution et les montants accordés, voire ajouter d'autres aides.
- D'inclure dans cette étude des subventions pour le renouvellement d'installations qui répondaient déjà à un but de développement durable, qui arrivent en bout de course et qui peuvent ou doivent être remplacées par des équipements plus performants, travaux qui sont actuellement exclus de l'aide selon l'article 7, lettre b.

Pour le groupe PDC-Le Centre de Plan-les-Ouates : Anita De Mitri, Vincent Gillet, Philippe Rochetin, Barbara Soulier, Denis Thorimbert, Isabelle Willimann.

Exposé des motifs

L'urgence climatique rend aujourd'hui nécessaire la prise d'actions immédiates et notamment sur le plan communal, pour économiser l'énergie et augmenter la part d'énergie provenant de sources renouvelables.

Les prévisions pessimistes, mais réalistes, sur l'avenir de la vie sur la terre, sont devenues réalité. L'urgence climatique nous contraint (heureusement ou malheureusement) à réagir, avec les incidences financières importantes pour des actions efficaces.

Certains bénéficiaires qui, potentiellement, pourraient bénéficier d'une aide financière, hésitent car les investissements peuvent s'élever à plusieurs milliers, voire dizaines de milliers de francs. Cela d'autant plus que le coût des matières premières et des installations ne cesse de croître en raison notamment des circonstances économiques actuelles et des efficacités plus importantes. Il serait dommage, à notre avis, que des projets soient abandonnés en raison d'un plan financier difficile à tenir faute d'une trésorerie suffisante.

Les collectivités publiques, canton et communes, soutiennent des projets par des aides financières depuis plusieurs années. Cependant, c'est le moment d'entamer des réflexions et prendre des décisions pour renforcer et développer ces soutiens. Nous pensons qu'il est notamment nécessaire d'adapter les montants accordés au coût de la vie et aux coûts des installations.

Dans le cadre de la révision du règlement, nous proposons que soit également incluse une réflexion sur le remplacement des installations qui utilisent déjà des énergies renouvelables. A titre d'exemple, le remplacement d'une pompe à chaleur n'est pas un motif d'aide, car l'article 6, lettre c, définit que l'aide de la commune dépend de la subvention du canton de Genève qui exclut une aide pour un remplacement d'une pompe à chaleur, car il faut que l'installation remplace une installation avec une énergie fossile. Nous pensons qu'il faut aussi donner un signe positif à ceux qui ont investi il y a 20 ou 30 ans et qui doivent remplacer leur installation, car obsolète ou que les pièces sont introuvables sur le marché. Récompensons aussi les précurseurs. Aujourd'hui, il faut investir environ 40'000 francs pour une pompe à chaleur alors qu'il y a 20 ans, c'était plutôt 25'000.- francs

Nous proposons aussi de modifier l'article 5 du règlement. En effet, le Conseil administratif a un pouvoir discrétionnaire pour déposer un crédit budgétaire supplémentaire. Nous estimons que l'exécutif de la commune doit avoir l'obligation d'entamer une telle démarche.

La révision du règlement peut prendre un certain temps, c'est pourquoi nous invitons le Conseil administratif à prévoir une provision ou un crédit d'investissement pour les projets qui seraient déposés en 2023 et qui seraient refusés en raison de l'application du règlement actuellement en vigueur, mais acceptés avec la refonte. Nous estimons que cet acte serait un signe très apprécié par ceux qui sont en phase de réflexion, qui signent des contrats dont l'exécution ne se fera qu'en 2023 en raison des carnets de commandes pleins des entreprises et de la pénurie, tant des matériaux que du personnel qualifié pour mettre en œuvre ces projets.

Par cette proposition de révision du règlement, nous sommes persuadés que les habitants de Plan-les-Ouates verront un acte concret quoique modeste par rapport aux enjeux mondiaux pour contribuer aux objectifs fixés, tant par notre Canton que la Confédération, ainsi que le rapport GIECC 2022 pour répondre à l'urgence climatique.

PROJET DE MOTION

Pour la création de deux terrains de padel tennis

« Mens sana in corpore sano »...

- Considérant que le sport est indispensable à une bonne qualité de vie et a des bénéfices sur la santé.
- Satisfait de l'image positive que Plan-les-Ouates dégage par ses nombreuses installations sportives de qualité.
- Constatant le nombre très faible d'installation de terrain de padel sur Genève.
- Persuadé de l'intérêt que représente le padel tennis pour un nombre toujours plus nombreux de personne.
- Remarquant que ce sport attire autant un public féminin que masculin.
- Constatant la rapide addiction à la pratique de ce sport, ainsi que son caractère social et rassembleur.
- Soucieux des coûts, les installations de padel tennis sont relativement simples et engendrent des coûts moindres.

Sur proposition du groupe PDC – Le Centre de Plan-les-Ouates

le Conseil municipal invite le Conseil administratif

par x oui, x non et x abstention

- A prospecter pour trouver un lieu d'implantation de deux terrains de padel tennis.
- A proposer une ligne budget de réalisation d'une telle infrastructure.

Pour le groupe PDC – Le Centre : Anita DE MITRI, Barbara SOULIER, Isabelle WILLIMANN, Vincent GILLET, Philippe ROCHETIN, Denis THORIMBERT

Exposé des motifs

Actuellement, sur le canton de Genève nous recensons des pistes (nom exact) de padel aux endroits suivants :

TC Collonge-Bellerive (1), TC Cologny (1), TC Universitaire (1), Drizia (1 mais fermé car pas autorisé), TC Lancy-Fraisiers (1), TC Bernex (1), TC Vernier (2), Palexpo (2), MSC Country Club (2, exclusivement pour les employés de MSC). Le Country Club devrait réinstaller 3 pistes en 2023 mais là encore, uniquement pour les membres. Donc entre 9 et 14 pistes, mais pas toutes ouvertes à tout le monde. Et quasiment uniquement dans le cadre d'un club de tennis.

Nous pensons que le développement du padel passe par une infrastructure dédiée à ce sport et non pas comme étant une adaptation du tennis.

Nous allons prendre l'exemple d'une structure éphémère installée cet été à Palexpo avec 2 pistes, dont l'exploitant nous a autorisé à communiquer ses données.

Pour illustrer nos propos, nous vous donnons les informations d'occupation des pistes pendant l'été. L'occupation a été très bonne en été et l'est encore plus sur cette fin de saison. Voici le nombre de réservations qui sont passées par Playtomic, la plate-forme utilisée par le responsable de la structure de Palexpo :

- 1-15 juillet 173 réservations, soit 11,5/jour
- 15-31 juillet 252 réservations, soit 16.8/jour
- 1-15 août 312 réservations, soit 20.8/jour

Ces chiffres sont le nombre de réservations individuelles, donc potentiellement il y en a 4 par match. Nous constatons une augmentation constante et cela se confirme pour la deuxième quinzaine d'août, septembre et octobre.

Les informations reçues de la part de l'exploitant de Palexpo montrent que 14 créneaux d'1h30 sont occupés sur les 20 disponibles par jour (8-23h = 15h x 2 pistes, créneaux d'1h30). Nous pouvons extrapoler que même en journée et en semaine, le taux d'occupation est d'environ 75%.

Actuellement, excepté Cologny qui vient d'installer un terrain indoor, le site de Palexpo possède les seuls terrains indoor de Genève.

Le padel est un sport d'intérieur (adaptable dehors) car le vent, le soleil et surtout l'humidité, jouent un rôle prépondérant pour la qualité du jeu. Si les balles deviennent quelque peu mouillées, elles ne rebondissent plus contre la vitre. Elles s'écrasent.

A Palexpo, il est organisé des animations le mercredi et le vendredi soir, qui ont été toujours connus un franc succès avec une participation autant féminine que masculine. Des tournois de catégories différentes ont été organisés et ont tous affiché complet. La demande est clairement présente et en constante augmentation, car chaque personne qui essaie a du plaisir (100% de satisfaction selon un sondage oral sur place).

En Espagne et en Suède, il y a aujourd'hui plus de joueurs de padel que de tennis. Il y a plus de 500 pistes de padel en ville de Rome. En France, sous le parrainage d'Arnaud Di Pasquale, ancien tennisman professionnel, les pistes se créent avec le financement de la fédération française de padel. Au Koweït, plus de 300 pistes se sont construites en 2 ans. Les académies Rafa Nadal en installent et organisent des stages. Tous les pays (Belgique, Finlande, Portugal, Argentine, Paraguay, Dubaï) sont touchés et voient le padel exploser.

Une piste coûte environ 30'000 francs installée. Il faut qu'il y ait une dalle de bonne qualité dessous pour assurer les bons rebonds. Il y a peu d'entretien, si ce n'est le lavage des vitres 1x par mois.

PROJET DE MOTION**Coup de pouce aux familles et aux aîné·e·s,
(favoriser la mobilité en transports publics)****Considérant :**

- la situation financièrement saine de la commune ;
- l'important excédent aux comptes réalisé par la commune en 2021 ;
- les exercices antérieurs fortement excédentaires également enregistrés ;
- la motion M 25-2022 du PDC proposant une allocation de 200.- par habitant·e de la commune, notamment pour apporter un soutien particulier aux familles ;
- la volonté d'une majorité du Conseil municipal de faire un geste de redistribution envers les ménages de la commune ;
- la forte inflation subie actuellement par la Suisse, notamment en lien avec la situation géopolitique actuelle ;
- les hausses générales de prix qui impactent négativement le pouvoir d'achat, en particulier celui des familles et des ménages modestes ;
- la baisse lente mais continue du pouvoir d'achat de la classe moyenne au cours des dernières années ;
- la volonté du Conseil municipal d'apporter un soutien plus particulier aux familles et aux aîné·e·s de notre commune ;
- le fait que les habitudes de mobilité se construisent à l'adolescence, essentiellement avant l'âge de vingt-cinq ans, et restent prégnantes tout au long de la vie ;
- l'engagement de longue date de la ville de Plan-les-Ouates en faveur du développement durable et du bien-être de sa population ;

Sous l'impulsion du PDC-Le Centre et sur proposition des Vert·e·s de Plan-les-Ouates

le Conseil municipal

DEMANDE

par x oui, x non et x abstention

Au Conseil administratif :

- 1) De proposer aux juniors et adolescent·e·s de la commune (de 7 à 24 ans inclus) un abonnement UNIRESO annuel au prix subventionné de 50.- par année.
- 2) De proposer aux aîné·e·s de la commune (dès 64/65 ans) un abonnement UNIRESO annuel au prix subventionné de 100.- par année.
- 3) D'offrir une subvention équivalente aux personnes citées ci-dessus qui préféreraient opter pour un abonnement général CFF (qui inclut UNIRESO).

- 4) De mettre en vigueur ces mesures dès que possible, et au plus tard le 1^{er} janvier 2023.
- 5) De dresser un bilan régulier de l'application de ces mesures afin de statuer après quatre ans sur la poursuite de ces subventions à la mobilité.

Les conseillères et conseillers qui le souhaitent sont invité·e·s à cosigner cette motion :

- *Dominique Tinguely, Pierre Torri, François Haas, Marion Logean, Christophe Reversy, Marco Solari, Nathalie Ruegger, Glenna Baillon, ...*

En vous remerciant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.

Exposé des motifs

Plusieurs études ont démontré que les habitudes de mobilité se prenaient à l'adolescence et se fixaient de manière assez forte avant la vingt-cinquième année. Ainsi est-il important de proposer un accès facilité aux transports publics dès l'adolescence.

C'est déjà une pratique courante : nombre d'enfants et surtout d'adolescent-e-s ont un abonnement UNIRESO, ne serait-ce que pour se rendre sur leur lieu de formation (cycle d'orientation, collège, école de commerce...) ou sur leur lieu de travail et d'apprentissage.

L'abonnement annuel UNIRESO représente une contrainte en moins pour les parents (pas de trajet et d'aller-retour pour ses enfants), tandis que, pour les jeunes, c'est à la fois une source de liberté, d'apprentissage de la vie et un formidable potentiel d'autonomie.

Dans l'immense majorité des cas, les parents doivent financer les abonnements annuels, au prix actuel de 300.- pour les juniors (et les seniors) de Plan-les-Ouates. Ceci peut représenter un budget conséquent pour une famille avec plusieurs enfants. Le but de cette motion est donc de donner un coup de pouce aux familles, tout en favorisant l'indépendance et l'utilisation des transports publics pour les jeunes.

De même, nombre de seniors rencontrent des difficultés avec la conduite nocturne ou par mauvais temps. C'est pourquoi, ces personnes se déplacent volontiers en transports publics. Un abonnement annuel aux transports publics devient alors une absolue nécessité et un gage d'indépendance.

Genève étant la onzième ville la plus densément peuplée au monde, elle est bien desservie en transports publics et en infrastructures de proximité. De ce fait, il n'est pas nécessaire de réaliser de longs trajets pour se déplacer. L'utilisation de la marche à pied, en combinaison avec les transports publics, est tout adaptée à la configuration de notre cité.

Plan-les-Ouates, septembre 2022.